

Troisième séance, vendredi 20 décembre 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Assermentations				
2019-GC-100	Motion	Dispositions complémentaires concernant les sûretés fournies en droit du bail	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Grégoire Kubski Pierre Mauron <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2019-GC-123	Motion	Mise en oeuvre de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Grégoire Kubski Pierre Mauron <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2019-GC-67	Motion	Ajustement des taux d'imposition et des barèmes de l'impôt sur les personnes physiques pour soulager les revenus moyens et les familles fribourgeoises	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Pierre Mauron Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-GC-215	Election (autre)	Deux membres du Conseil d'administration de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF)	Discussion	
	Motion d'ordre	Report de l'élection 2019-GC-215 (Zwei Mitglieder des Verwaltungsrates der kantonalen Anstalt für die aktive Bodenpolitik)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Susanne Schwander
2019-GC-67	Motion	Ajustement des taux d'imposition et des barèmes de l'impôt sur les personnes physiques pour soulager les revenus moyens et les familles fribourgeoises	Prise en considération (suite)	<i>Auteur-s</i> Pierre Mauron Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-GC-121	Motion	Baisse d'impôts pour la classe moyenne, les familles et les retraités	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Emanuel Waeber Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-GC-136	Motion	Modification de la loi sur les impôts cantonaux (LICD)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Claude Brodard Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i>

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				Georges Godel
2019-GC-152	Motion	Modification de la loi sur les impôts cantonaux (LICD) : Diminution de la charge fiscale sur la classe moyenne et soutien fiscal aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Hubert Dafflon Francine Defferrard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-GC-109	Motion	Modification de la loi sur le contrôle des habitants RSF 114.21.1	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Katharina Thalmann-Bolz Dominique Butty <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2019-DICS-52	Décret	Financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques	Première lecture (suite) Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-GC-221	Requête	Demande de procédure accélérée pour la motion tendant à l'introduction d'une disposition transitoire dans la LATeC en relation avec l'adoption du nouveau plan directeur cantonal	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bertrand Morel Eric Collomb
2019-GC-207	Election (autre)	Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Johanna Gapany	Srutin de liste	
2019-GC-192	Election (autre)	Un membre de la Commission des finances et de gestion, en remplacement de Paul Herren-Schick	Srutin de liste	
2019-GC-184	Election (autre)	Un membre de la Commission de justice en remplacement de Marie-France Roth Pasquier	Srutin de liste	
2019-GC-215	Election (autre)	Deux membres du Conseil d'administration de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF)	Srutin de liste	
		Prise de congé		
	Divers	Discours de clôture		
		Rénovation de l'Hôtel cantonal : allocutions et remise des clés		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Gabrielle Bourguet, Marc-Antoine Gamba, Madeleine Hayoz, Patrice Jordan, Marie-France Roth-Pasquier et Erika Schnyder.

M^{mes} et MM. Didier Castella, Olivier Curty, Anne-Claude Demierre et Jean-François Steiert, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentations

Assermentation de Madame Seraina Rohner Stulz, Madame Alice Reichmuth Pfammatter, Monsieur Marc Zürcher, Madame Jenny Castella, Madame Mélanie Maillard Russier, Monsieur Michel Heinzmann, Madame Debora Friedli, Monsieur Jonas Tage Petersen, Madame Karine Beaud, Monsieur Cédric Rossel, Monsieur Jean-Blaise Castella et de Madame Laetitia Reynaud, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de décembre 2019.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

Motion 2019-GC-100

Dispositions complémentaires concernant les sûretés fournies en droit du bail

Auteur-s:	Kubski Grégoire (PS/SP, GR) Mauron Pierre (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Dépôt:	07.06.2019 (BGC juin 2019, p. 2061)
Développement:	11.06.2019 (BGC juin 2019, p. 2061)
Réponse du Conseil d'Etat:	18.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3536)

Prise en considération

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Très honnêtement, j'ai été interloqué à la lecture de la réponse du Conseil d'Etat tant les absurdités y volent par escadrilles. On vient nous dire qu'en Valais, qu'à Genève et que dans le canton de Vaud on a légiféré mais qu'à Fribourg cela va rendre complètement inopérant la possibilité de garantir les loyers des jeunes étudiants. Dans un canton comme Genève, comme le canton de Vaud, où il y a plus d'étudiants qu'à Fribourg, ce serait tout à fait possible mais à Fribourg pas du tout. C'est complètement absurde et je trouve cette réponse extrêmement faible au niveau du contenu.

Le but de cette motion est de simplifier les choses, qu'on sache exactement à quoi on s'engage quand on veut garantir le loyer de son enfant qui veut avoir un appartement et étudier à l'Université de Fribourg ou dans une HES de Fribourg. Mon collègue Mauron et moi ne sommes pas stupides au point de vouloir nous tirer une balle dans le pied et c'est vraiment là le problème. La grande majorité du cautionnement aujourd'hui est de l'engagement solidaire. Les gens ne savent pas exactement à quoi ils s'engagent. Si on veut s'engager et soutenir un voisin qui veut contracter un bail, on peut potentiellement être astreint à payer l'entier de la dette auprès du créancier, et cela ne va pas. Il faut simplement clarifier les choses à la fois dans le bien des bailleurs et des locataires, et c'est pourquoi je vous invite à accepter cette motion.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Präsident des Hauseigentümergebietes Freiburg.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat sich mit der vorliegenden Motion befasst. Sie teilt die Meinung des Staatsrates vollumfänglich und lehnt die Motion einstimmig ab. Zu den Überlegungen des Staatsrates geben wir zusätzlich noch Folgendes zu bedenken: Der Vermieter trägt bei der Vermietung von Wohn- und Geschäftsräumen ein beträchtliches finanzielles Risiko. Erstens können nach Beendigung des Mietverhältnisses erhebliche Forderungen aufgrund von verursachten Mängeln durch übermässige Abnutzung bestehen (zum Beispiel Messie-Mieter oder chaotische Haustiere).

Zweitens besteht das Risiko von Zahlungsausfällen durch Mieter, welche die Mietzinsen und Nebenkosten nicht oder nicht mehr bezahlen. Dabei gilt es zu beachten, dass im Falle des Zahlungsverzuges des Mieters mindestens 3 Monate vergehen, bis der Mieter das Mietobjekt verlassen muss. Vielfach verlässt der Mieter das Objekt nach dem Kündigungstermin nicht freiwillig, so dass noch Verfahrensfristen und Zwangsausweisungen dazu kommen. Während all dieser Monate erhält der Vermieter keinen Mietzins mehr. Sie sehen, die Anforderungen an den Vermieter sind heute schon sehr hoch. Die

Verringerung dieses Risikos durch eine angemessene Sicherheitsleistung des Mieters ist somit weiterhin angebracht und für den Vermieter daher wesentlich.

Werden die Sicherheiten nun eingeschränkt, so werden damit besonders jene Mieter benachteiligt, die über wenig Geld verfügen. Solche Mieter können die Mietzinskaution (Sicherheit) häufig nicht oder nicht vollständig in bar bezahlen, so dass für sie nur andere Sicherheiten wie Garantien, Bürgschaften, Mietkautionsversicherung usw. in Frage kommen. Wenn also diese Sicherheitsmöglichkeiten eingeschränkt werden, hat dies zur Folge, dass finanziell schlechter gestellte Mieter keine Wohnung mehr bekommen. Denn viele Vermieter können und wollen verständlicherweise das Risiko nicht eingehen, eine Wohnung ohne Sicherheiten zu vermieten. Auch unser Staatsrat teilt diese Meinung.

Wollen das die Motionäre wirklich? Ich glaube kaum, denn das würde für die Mieter zu einem Eigentor führen.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion will die Mieter schützen und wird deshalb diese Motion einstimmig ablehnen.

Schuwey Roger (*UDC/SVP, GR*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion Kubski/Mauron mit Interesse analysiert. Die Motionäre gehen davon aus, dem kantonalen Mietrechtzins einen neuen Titel hinzuzufügen, zum Schutz der von Mieterinnen und Mieter geleisteten Sicherheiten, und evt. auch ein neues Kapitel im bestehenden Gesetz zu verankern. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei sieht momentan keine Notwendigkeit, dem Mietrechtsgesetz einen neuen Titel oder ein neues Kapitel hinzuzufügen und lehnt deshalb, wie es der Staatsrat empfiehlt, die Motion einstimmig ab.

Defferrard Francine (*PDC/CVP, SC*). La question des sûretés en matière de bail à loyer est un des rares domaines du droit des obligations où les cantons se voient attribuer une compétence pour légiférer. Contrairement à ce que laisse entendre la motion, notre législation cantonale contient déjà une disposition complémentaire en la matière. Elle oblige le bailleur qui reçoit des sûretés sous forme d'espèces ou de papiers-valeurs de les déposer dans les dix jours sur un compte ouvert au nom du locataire auprès d'un établissement soumis à la loi sur les banques et qui a son siège ou une agence dans le canton de Fribourg.

La motion qui nous est soumise ce jour vise à exclure toute forme de garantie donnée par le locataire ou une tierce personne autre que les garanties en espèces ou en valeurs ou le cautionnement simple. Il s'agit d'une atteinte grave portée à la liberté contractuelle des parties, liberté qui revêt une importance centrale dans le droit privé suisse.

Le canton de Genève est le seul canton romand à porter une atteinte si grave en la matière. Et encore, c'est au travers d'une interprétation de sa législation cantonale donnée par la chambre d'appel en matière de baux à loyer. Les cantons de Vaud et du Valais se limitent de leur côté à exclure le cautionnement solidaire pour les baux d'habitation.

On a assisté ces dernières années à l'émergence d'assurances de cautionnement, qui viennent en aide à des locataires qui ne disposent pas d'assez de liquidités. La motion proposée ce jour rendrait impossible cette forme de sûreté. On constate finalement que la motion ne fait état d'aucun besoin de protection contre les engagements inconsidérés pris par le locataire ou des tierces personnes.

Avec le groupe démocrate-chrétien, je vous invite à rejeter cette motion.

J'ajouterais juste une considération juridique pour le cautionnement. Il faut pour des engagements au-delà de 2000 frs par une personne physique un acte authentique, c'est-à-dire passer devant un notaire. Pour les personnes mariées et en partenariat enregistré, il faut en plus le consentement préalable du conjoint. Ce sont là des garanties suffisantes par rapport à l'engagement pris.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Au vu du niveau de bruit dans cette salle, on voit que le sujet passionne.

Comme l'a dit notre collègue Defferrard, le droit du bail est l'un des rares domaines où le législateur cantonal a encore une marge de manœuvre. On l'a vu dernièrement avec le député Kolly pour la question de la formule officielle en cas de pénurie. Est-on ou n'est-on pas en période de pénurie? Fribourg a fait œuvre de précurseur et a introduit cette formule officielle obligatoire en période de pénurie alors que seuls six ou sept cantons suisses l'avaient fait. C'est un pas en avant important.

Au niveau des banques, il existe toujours des problèmes. En cas de consignation des loyers, les banques ne jouent pas forcément le jeu et le locataire n'a plus la possibilité de le faire. Souvent, le Conseil d'Etat doit intervenir pour rappeler les banques à leurs obligations.

En matière de garantie, comme c'est le cas aujourd'hui, il existe plusieurs fois des litiges où vous voyez bien qu'on demande à une personne de mettre un parent comme signataire pour payer le loyer, d'avoir une autre forme de garantie qui est proposée.

Le but de cette motion est simple. C'est d'améliorer la relation bailleur-locataire, de faire en sorte qu'elle soit plus simple et qu'elle soit clarifiée dans le but de désengorger les commissions, les tribunaux pour des problèmes qui en soi n'en sont pas. Utilisons s'il vous plaît cette marge de manœuvre. N'oubliez pas qu'à Fribourg 55% de la population est locataire et que ces personnes ne veulent aller ni au tribunal ni en commission ni avoir des problèmes avec leur régie. Il y en a déjà assez comme

ça. Elles veulent simplement simplifier cette procédure. Encore une fois, on dit souvent que les cantons n'ont qu'une marge d'appréciation limitée dans les lois fédérales. Lorsque le canton en a une, il doit l'utiliser pour le bien de tous.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Effectivement, par cette nouvelle loi, les motionnaires souhaiteraient exclure toute forme de garantie donnée par le locataire lui-même ou par une tierce personne autre que les garanties en espèces ou en valeurs. En particulier le recours au cautionnement simple ou solidaire pourrait être autorisé uniquement pour les baux à usages commerciaux.

De l'avis de toutes les entités consultées, l'introduction de dispositions légales limitant le type de sûretés pouvant être fournies en droit du bail ne semble être en réalité ni dans l'intérêt des locataires ni dans celui des bailleurs. En particulier la suppression de l'engagement solidaire, c'est-à-dire de la reprise cumulative de dettes, pourrait avoir une conséquence grave qui serait que les étudiants ne pourraient plus accéder à un logement faute de garantie suffisante fournie par leurs parents par exemple. En matière de sûretés, il faut donc laisser toute latitude aux bailleurs et aux locataires de convenir des modalités de garantie qui leur conviennent. Légiférer en la matière nous semble inutile et même contre-productif.

M. le Député Kubski déclare la réponse du Conseil d'Etat stupide. Je pars de l'idée que son propos a trahi sa pensée. J'estime au contraire que le contenu de la réponse est empreint de bon sens, ce bon sens qui semble être partagé par la majorité des groupes. Pour ces motifs, je vous invite donc à rejeter cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 63 voix contre 29. Il y a 6 abstentions.

Ont voté Oui: Total 29

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Coting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP),

Ont voté Non: Total 63

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP),

Se sont abstenus: Total 6

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG),

> Cet objet est ainsi liquidé.

Motion 2019-GC-123**Mise en oeuvre de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes**

Auteur-s:	Kubski Grégoire (PS/SP, GR) Mauron Pierre (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Dépôt:	07.06.2019 (BGC septembre 2019, p. 2510)
Développement:	11.06.2019 (BGC septembre 2019, p. 2510)
Réponse du Conseil d'Etat:	18.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3545)

Prise en considération

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Notre groupe parlementaire Vert Centre Gauche a analysé le contenu de la motion qui nous est présentée en ce moment et apportera son soutien à l'unanimité. La réponse du Conseil d'Etat se base également sur les prises de position de notre Tribunal cantonal et des tribunaux des prud'hommes et se voit ainsi légitimée. Par le biais d'un projet de modification de la loi sur la justice, nous ferons ainsi un pas de plus pour l'égalité entre femmes et hommes dans ce canton.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Il s'agit aujourd'hui d'envoyer un signal fort pour l'égalité entre femmes et hommes. Si l'on se fait aujourd'hui virer avec des motifs discriminatoires au niveau du genre, on doit ouvrir action auprès de deux instances différentes. Il s'agit aujourd'hui de réparer cette erreur et par cette motion nous pouvons donc ainsi améliorer à la fois le système et faciliter l'accès à cette commission de conciliation en matière d'égalité, laquelle il faudra doter d'un vrai secrétariat, car elle sera certainement bien plus souvent amenée à siéger. Nous avons ainsi la chance d'améliorer et de renforcer l'égalité entre femmes et hommes dans le canton de Fribourg.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Tout ce qui peut être fait pour l'égalité entre femmes et hommes doit être fait.

Le groupe démocrate-chrétien, à l'unanimité, soutiendra la motion ainsi que les propos du Conseil d'Etat et vous invite à en faire de même.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical va aussi soutenir cette motion. Comme l'a expliqué M. Kubski, il s'agit de redonner un rôle à cette commission d'égalité. Chaque année, dans le rapport du Conseil de la magistrature, nous constatons que cette commission n'était jamais saisie. Or, c'est quand même un symbole fort que nous voulions mettre en place pour l'égalité. C'est sûr que pour des questions de procédure, si on doit saisir à la fois le Tribunal des prud'hommes et la commission, les gens préfèrent s'en tenir au Tribunal des prud'hommes. J'ai posé la question à notre commissaire sur les pouvoirs de cette commission. C'est donc une commission de conciliation. La question qui nous était venue aussi à l'esprit était de savoir sa composition. Puisque cette commission devra traiter d'affaires de Prud'hommes, il est nécessaire que les membres de cette commission aient les connaissances pour traiter de telles questions. Actuellement, c'est M. Esseiva, qui est greffier-chef au Tribunal d'arrondissement de la Broye et président du Tribunal des prud'hommes de la Broye. Il est donc toute à fait à même de pouvoir transiger et de trouver un accord. Cela ne sert à rien de faire passer des gens devant une commission qui peut-être connaît les questions d'égalités mais qui ne connaît pas les questions de Prud'hommes. Or, tel ne sera pas le cas et on peut espérer que pour les prochaines compositions de cette commission on veille à ce que le président ait les connaissances en matière de Prud'hommes.

Sur ce, le groupe libéral-radical soutiendra cette motion.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a également étudié avec attention cette motion très technique. C'est une clarification bienvenue pour résoudre les problèmes liés au cumul d'actions. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra cette motion.

Nous pensons cependant que dans un premier temps elle engendrera plus de complications que d'avantages, puisque, lorsqu'on a des litiges en matière de droit du travail, quand bien même il y a un aspect d'égalité secondaire, les plaideurs mais aussi les gens qui agissent sans avocat auront plutôt tendance à aller directement au Tribunal des prud'hommes. Il faudra donc bien communiquer ce changement pour éviter des irrecevabilités.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Comme co-auteur de la motion, je voulais tenir des propos qui en soi étaient quasiment identiques à ceux tenus par M^{me} de Weck et M. Kolly. Puisque ces personnes les ont décrits encore mieux que moi, je vais me taire et vous inciter à voter cette motion.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je tiens tout d'abord à relever le fait que cette commission *ad hoc* en matière d'égalité n'est actuellement presque jamais saisie. D'après les statistiques, c'est tout au plus une cause par année durant les dernières années. On peut donc se poser la question si ce n'est par absence de cause à juger, ce qui en soi serait plutôt une bonne nouvelle, ou bien si c'est par méconnaissance de cette institution, qui peine effectivement à s'imposer dans la réalité judiciaire de notre canton.

Les autorités consultées dans le cadre de l'examen de cette motion ont déclaré ne pas être opposées à l'introduction de cette nouvelle disposition pour permettre aux justiciables de saisir plus souvent cette commission de conciliation en matière d'égalité, dont la composition paritaire permet précisément une meilleure compréhension de la loi sur l'égalité.

Je précise toutefois que cette saisie ne visera que les conciliations. La commission de conciliation ne pourra pas statuer sur le fond, sur des causes qui concernent également le Tribunal des prud'hommes. Elle ne pourra donc que tenter la conciliation sur des causes qui en soi auraient pu également concerner les Prud'hommes.

Pour ces motifs, le Conseil d'Etat vous propose donc d'accepter cette motion. Nous vous soumettrons un projet de loi dans le sens indiqué.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 99 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 99.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2019-GC-67**Ajustement des taux d'imposition et des barèmes de l'impôt sur les personnes physiques pour soulager les revenus moyens et les familles fribourgeoises**

Auteur-s:	Mauron Pierre (PS/SP, GR) Piller Benoît (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Dépôt:	21.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1085)
Développement:	21.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1085)
Réponse du Conseil d'Etat:	18.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3523)

Prise en considération

Mauron Pierre (PS/SP, GR). La réponse du Conseil d'Etat me fait penser à un film où Louis de Funès disait: "Les riches sont faits pour devenir très riches et les pauvres, très pauvres." Lorsque j'entends cette phrase dans les films de la période de Noël, ça me fait rigoler. Quand j'entends ceci de la bouche du Conseil d'Etat, ça me fait souci et ça m'inquiète. Monsieur le Commissaire du Gouvernement, vous êtes depuis 2012 ministre des finances et, avant cela, vous étiez et vous serez toujours un paysan (*rîres*). A mon avis, paysan est le plus beau métier du monde, celui dont on a aujourd'hui le plus besoin. Alors, pour mieux expliquer mon propos, je vais parler d'agriculture. Imaginez un paysan, Monsieur Godel, qui, sur l'ensemble de ses terres cultivables, a 95-96 % de terres un peu arides, mal placées au bord du désert, et 5 % idéalement situées au soleil où on fait pousser n'importe quoi rien qu'en regardant. Ce paysan se dit: "Eh bien tiens, puisque j'ai 95 %, toute la masse critique, dans ces terres arides, je vais semer et produire là. Au fur et à mesure que les mois passent, il va cultiver, produire, tondre de plus en plus près du sol et voir un tout petit peu son herbe partir en sable de plus en plus. Quant à l'autre champ, ces 5 %, quantité négligeable, il dira que ce n'est pas grave et il va cueillir un épi de blé sur deux, il va laisser l'herbe à 1 m 50 - 1 m 80 de hauteur. Pourquoi? Pour laisser ses voisins le regarder et leur dire: "Regardez comme l'herbe est plus belle chez moi, regardez comme il y a ce beau pan de culture ici." Monsieur Godel, si on vous parlait d'un agriculteur de ce type, vous diriez soit qu'il faut le mettre sous tutelle, soit qu'il faut l'envoyer directement à Grangeneuve pour qu'il prenne quelques cours.

Vous avez, Monsieur Godel, avec l'explication que vous donnez, exactement ce comportement-là. Vous ne voulez pas transmettre cette motion et l'appliquer, parce que vous estimez que la part des très riches est négligeable pour qu'on s'en occupe. D'après vous, est-il finalement normal qu'une personne qui gagne 200 000 frs imposables paie sur un taux de 13,5 %, alors qu'une personne qui a 2 millions imposables paie également sur un taux de 13,5%? La Constitution ne vous l'autorise pas Monsieur Godel. Vous savez très bien, dans ce canton, que lorsque vous avez un revenu imposable de 50 000 frs, 1 % correspond à 500 frs d'impôts. Quand une personne gagne 600 000 frs, 1 % correspond à 6000 frs. Vu que le barème doit être progressif, ce n'est pas 6000 frs, mais 12 000 ou 18 000 frs d'impôts qu'elle devrait payer. Je vous garantis qu'à la fin du mois, la personne qui gagne 50 000 frs imposables sent beaucoup plus le manque de 500 frs, puisqu'elle n'ira pas au cinéma, une fois de plus au restaurant ou même acheter quelque chose pour ses enfants, alors que la personne qui gagne 600 000 frs, si vous lui enlevez 20 000, 30 000 ou 40 000 frs, elle ne va changer en rien son train de vie. Elle va peut-être épargner un tout petit peu plus, mais rien d'autre. Vous créez donc des inégalités ou en tout cas, vous n'entendez pas les corriger. Monsieur Godel, vous voyez de plus en plus les rapports qui démontrent, non seulement en Suisse mais dans le canton de Fribourg, que vous avez une population qui se paupérise de plus en plus. Le nombre de pauvres augmente chaque année et le risque de pauvreté est croissant. Vous avez vu le dernier rapport de M^{me} Demierre à ce sujet. Parallèlement et c'est assez un paradoxe, vous avez le nombre de riches qui augmente chaque année dans le canton. Donc, si vous voulez continuer à faire en sorte que ces deux extrêmes augmentent, poursuivez cette politique-là. Je pense qu'elle est mauvaise. Vous, en qualité de bon agriculteur, vous devez diminuer le nombre de pauvres et, en même temps, diminuer le nombre de riches, pour que la plupart des gens se retrouvent dans la masse critique du milieu. Monsieur Godel, en prenant des dispositions, même infimes, qui allègent ce fardeau de l'impôt, et en taxant plus les plus hauts revenus, vous contribueriez à ceci. Lorsque vous faites des comparaisons intercantionales, vous dites toujours que Fribourg se situe en bas de classement, avec un charge fiscale lourde. Pourquoi ne comparez-vous pas la charge fiscale des personnes qui gagnent plus de 200 000 ou 300 000 frs? Pourquoi ne dites-vous pas qu'à ce niveau-là Fribourg est largement en tête, en tête de tous les cantons romands. On parle de 19 % à Genève, de 18 % à Neuchâtel et Vaud. Quand vous voyez des taux qui sont beaucoup plus hauts, pourquoi vous ne comparez pas ces taux-là et dites que Fribourg est un paradis fiscal pour les riches? Alors, Monsieur Godel, ce que j'ai envie de vous demander, c'est: quel que soit le résultat de la motion, que je vous incite à accepter, est-ce que vous voulez être un bon ou un mauvais paysan? Moi je pense que vous êtes un bon, voire un très bon, il suffit juste de convaincre vos collègues du Conseil d'Etat - il y en a déjà deux qui sont convaincus. Cherchez juste un troisième et vous corrigez ce barème

d'impôts pour les Fribourgeois, pour cette lutte contre la paupérisation et pour soulager ces ménages. C'est la vraie seule mesure qui s'impose aujourd'hui.

Boschung Bruno (*PDC/CVP, SE*). Je n'ai jamais été très fort en mathématiques, mais après lecture de la motion de nos collègues Piller et Mauron, je constate qu'il y a encore plus faible que moi (*rires*). Et après le discours qu'on vient d'entendre, je peux dire qu'au moins l'un comprend un peu plus l'agriculture que les finances.

La deuxième partie du titre de la motion comprend le texte "soulager les revenus moyens et les familles fribourgeoises". Cet objectif est très louable, également pour le groupe démocrate-chrétien, mais l'idée présentée par nos collègues Piller et Mauron pour y arriver est totalement inappropriée, pour ne pas dire inutilisable. Je ne veux pas répéter les résultats des calculs faits par le Service cantonal des contributions sur les scénarios proposés par les motionnaires - vous avez pu les lire dans la réponse du Conseil d'Etat -, mais les chiffres nous démontrent clairement que ce n'est tout simplement pas possible de vouloir décharger 95 % de nos contribuables fiscalement par un taux d'impôt moins fort en progression et par une progression plus forte pour les autres 5 % des contribuables sans les transférer dans une sphère utopique. Un exercice neutre comme proposé par les motionnaires n'est tout simplement pas possible sans transférer les citoyens et citoyennes avec des revenus imposables inférieurs à 203 000 frs dans un vrai enfer fiscal. Si un contribuable avec un revenu imposable de 250 000 frs devrait payer, après un tel exercice, 70 000 frs d'impôts de plus qu'aujourd'hui, je pense que ça ne durerait pas longtemps avant qu'il quitte notre beau canton pour trouver ailleurs un environnement fiscal plus raisonnable. Notre canton ne peut tout simplement pas se permettre de perdre ses contribuables et la masse fiscale qui y est liée.

Le groupe démocrate-chrétien suit donc, à l'unanimité, la proposition du Conseil d'Etat de rejeter cette motion et de se concentrer sur les trois motions qui suivront.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a examiné la motion de nos collègues députés Mauron et Piller, qui demandent un ajustement des taux d'imposition et des barèmes pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Les motionnaires demandent une hausse des taux d'impôt pour les hauts revenus et une réduction de ceux frappant les revenus moyens, mais surtout nos collègues députés demandent que ces changements entraînent encore davantage de produits fiscaux qu'aujourd'hui. Les contribuables fribourgeois, déjà parmi les plus lourdement taxés, apprécieront. Pour le groupe libéral-radical, le moment d'une augmentation des produits fiscaux est particulièrement mal venu et n'est pas nécessaire. MM. Mauron et Piller connaissent parfaitement la bonne santé des finances cantonales, engendrées principalement par les recettes fiscales très élevées des personnes physiques et morales. La loi cantonale tient déjà suffisamment compte des différences de revenus par la progressivité des taux d'impôt. Déjà aujourd'hui, les contribuables avec de hauts revenus paient 13,5 d'impôt cantonal, presque la même chose pour l'impôt communal et ecclésiastique et 11,5 pour l'impôt fédéral direct, puis encore de fortes ponctions au titre de l'impôt sur la fortune. On le voit bien, déjà 40 % d'impôts aujourd'hui, donc presque 5 mois de revenus pour les caisses publiques, avant de conserver 5 cts pour le ménage personnel. Demander encore plus, 17, 18 ou 19 % d'impôt cantonal de base, pourrait nous amener à une imposition globale à 50 %. Pour le groupe libéral-radical, c'est tout simplement inacceptable.

Enfin et comme relevé dans la réponse du Conseil d'Etat, Fribourg ne dispose hélas pas de suffisamment de très bons contribuables. L'augmentation des taux demandée impacterait très peu de personnes mais très durement. Comme M. Boschung, je ne veux pas que Fribourg devienne un enfer fiscal pour cette catégorie de personnes, qui méritent autant d'attention que toutes les Fribourgeoises et tous les Fribourgeois. Je crains, avec l'acceptation de cette motion, le transfert de domicile de nos bons contribuables vers d'autres régions. Les gens deviennent de plus en plus mobiles, ne l'oublions pas, et l'attachement personnel aux régions disparaît.

Enfin, la concurrence fiscale intercantonale - on peut certes la déplorer - existe encore et plus que jamais.

Pour l'ensemble de ces très bonnes raisons, ne commettons pas d'auto-goal et refusons cette motion.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Notre collègue Pierre Mauron a fait un plaidoyer auquel je peux absolument me rallier, sur les conséquences de la pauvreté, sur la nécessité pour tout un chacun de nos concitoyens d'avoir les moyens nécessaires à mener une vie digne dans ce canton. Dans ce sens, la motion qu'il dépose avec son collègue Benoît Piller va exactement dans le bon sens. Je fais un lien avec d'autres motions dont nous allons encore discuter ce matin. Toute la fiscalité qui se base sur des déductions fiscales accordées - et nous allons encore en reparler ce matin - a toujours l'immense défaut de permettre de plus grosses déductions pour les plus gros revenus et des déductions quasi insignifiantes pour des gens qui sont dans des difficultés financières. La motion qui nous est présentée aujourd'hui a la bonne idée d'essayer de corriger ces éléments-là. Alors, vous me direz, évidemment, et je crois que mes préopinants ne se sont pas abstenus de le faire: "Est-ce possible?" Les sommes en jeu sont énormes et nous n'allons pas pouvoir faire reporter sur ces 5 % de contribuables ou ces 5 % de partie de terrains gras de M. Godel, l'ensemble de la charge qui est induite par ce changement de barème. C'est possible, peut-être faudra-t-il trouver encore d'autres solutions, peut-être faudra-t-il corriger d'une manière générale la linéarité du taux de l'augmentation d'imposition, pour ne pas le faire, mais je crois que le principe de pouvoir dire: "Il n'est pas normal, à un moment donné de

fortune, d'être bloqué sur le taux d'impôt", est une très bonne réflexion. Je crois qu'effectivement, plus nous avons, plus nous sommes redevables à la société de ce qu'elle nous apporte. C'est dans ce sens-là qu'une très grande majorité du groupe Vert Centre Gauche va soutenir cette motion, charge au Conseil d'Etat de pouvoir en diminuer certains aspects lourds, trop lourds peut-être pour certains contribuables, dans la proposition concrète qui nous sera faite lors de la modification légale.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Concernant la motion Piller/Mauron, les projections du Conseil d'Etat sont édifiantes. Sa mise en œuvre impliquerait soit des pertes fiscales considérables - de l'ordre de 200 millions de frs, même à l'UDC on n'aurait jamais osé aller aussi loin -, soit un taux d'imposition si élevé pour les contribuables disposant d'un revenu imposable de 150 000 frs ou plus qu'il ne ferait aucun doute que ces mêmes contribuables quitteraient le canton en faisant, là également, perdre des millions de recettes fiscales à l'Etat.

La motion PS est impraticable en soi et, par conséquent, le groupe de l'Union démocratique du centre la refusera à l'unanimité.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Ce thème est intéressant car finalement c'est bien celui-là qui sert à cataloguer si on est de gauche ou de droite. Donc, nous ne pouvons pas réagir et traiter ce thème comme si nous étions seuls avec des frontières fermées à la limite de notre canton, mais on doit chercher un équilibre qui permette d'assurer les charges que nous avons tout en ne faisant pas partir les personnes qui sont plus aisées, de manière à obtenir encore les impôts de ces personnes-là. C'est bien un Conseiller d'Etat du groupe démocrate-chrétien, centriste, qui peut chercher cet équilibre.

Election (autre) 2019-GC-215

Deux membres du Conseil d'administration de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF)

Discussion

Péclard Cédric (*VCG/MLG, BR*). Notre groupe a pris connaissance avec étonnement de la mise à l'ordre du jour de l'élection des deux députés représentés au Conseil d'administration de l'Etablissement cantonal de la promotion foncière (ECPF). Par impatience du Bureau, celui-ci a brusquement décidé de mettre cette élection au programme alors que celle-ci était attendue lors de notre session de février. Nous regrettons la manière et la précipitation, notre groupe n'ayant pas pu en débattre, ni même proposer un candidat. Au vu de ce cas de figure, notre groupe ne peut pas apporter son soutien à cette élection et nous allons en grande majorité nous abstenir.

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Lors de la mise en place de cette loi sur la promotion foncière active, nous avons eu de longues discussions avec le conseiller d'Etat responsable concernant la représentation de la sensibilité communale. Si je prends l'exemple de la commune de Romont, et c'est mon lien d'intérêt, nous avons sur notre territoire dans un secteur stratégique une immense parcelle qui sera exploitée, détenue, valorisée par ce nouvel organisme. Nous avons demandé que deux représentants de l'Association des communes fribourgeoises siègent dans ce conseil d'administration. Cela a été refusé mais on nous a garanti qu'il y aurait deux députés qui seraient *de facto* nommés au conseil d'administration de cet organe. Au vu des noms qui sont proposés, l'Association des communes fribourgeoises, que je représente, demande que soient représentées des personnes qui aient une expérience d'exécutif et qui aient cette sensibilité communale. Je vous demande d'analyser les trois noms et de faire votre choix.

Bürdel Daniel (*PDC/CVP, SE*). Je prends la parole pour vous présenter au nom du groupe démocrate-chrétien la candidature de notre collègue Hubert Dafflon au conseil d'administration de l'Etablissement cantonal de la promotion foncière.

Dans la nouvelle loi, nous avons défini que deux membres du Grand Conseil sont élus dans ce conseil d'administration et le Conseil d'Etat a défini les compétences nécessaires pour les futurs administrateurs, qui doivent disposer de compétences spécifiques et reconnues dans les domaines d'activité exercés par le futur établissement, en particulier ceux du développement économique, de l'immobilier et du développement territorial.

Unser Kollege Hubert Dafflon bringt ideale Voraussetzungen für den Posten eines Verwaltungsrats mit. Er ist zweisprachig, französisch-deutsch, was gerade für Deutschfreiburg ein zentraler Aspekt ist, geht es doch darum, die Interessen der beiden Sprachregionen im Verwaltungsrat einzubringen.

L'Association des communes fribourgeoises exige également que les futurs administrateurs soient des personnes en lien direct avec les communes et surtout avec une expérience dans l'exécutif communal.

M. Dafflon a siégé durant quinze ans comme conseiller communal et syndic de Grolley. Depuis cinq ans, il est député et chef de groupe et il a rédigé de nombreuses interventions dans le domaine du plan directeur cantonal. Durant quatre ans,

il a été également chef du Service de l'aménagement du territoire et des constructions, ce qui prouve en plus ses grandes connaissances dans ce domaine. Il a été membre de la commission *ad hoc* qui a traité de la loi sur la politique foncière active. Il a été aussi huit ans administrateur de la communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF).

Je vous rappelle que dans cette salle il a été dit plusieurs fois que l'on veut élire des personnes dont les compétences en la matière sont reconnues dans un conseil d'administration. Prouvons-le alors aujourd'hui et élisons des administrateurs selon leurs compétences professionnelles, servant le secteur de l'activité concernée, et non pas uniquement pour des raisons politiques et des appartenances aux partis.

Schwander Susanne (PLR/FDP, LA). Ich spreche hier einzig in meinem Namen und habe keine persönlichen Interessen anzumelden.

Ich bin doch sehr überrascht, wie das hier jetzt abläuft. Ich habe erwartet, dass man aus den Fehlern, was den Verwaltungsrat des HFR anbelangt, gelernt hat. Im Nachhinein hat es hier in diesem Saal geheissen, man habe halt nicht die nötigen kompetenten Personen in diesen Verwaltungsrat gewählt. Nun habe ich erwartet, dass man daraus lernt und von den Personen, die zur Wahl vorgeschlagen werden, eine saubere Bewerbung - schriftlich - auf dem Tisch hat, aufgrund derer man weiss, welche Kompetenzen die Personen mitbringen. Denn im Schreiben vom Staatsrat steht klar, welche Kompetenzen gewünscht sind.

Ich kenne nicht alle Personen hier im Saal persönlich. Von Herrn Dafflon habe ich jetzt gehört, was er gemacht hat - besten Dank für die Information -, von Herrn Peiry weiss ich einfach, wenn ich auf die Internetseite Parlinfo gehe, was er beruflich macht und von Herrn Mauron weiss ich, dass er Jurist ist, aber mehr weiss ich nicht. Ich weiss nicht, in welcher... Jurist sein alleine, heisst nicht, dass man über Kompetenzen verfügt, die hier gefragt sind. Es kann aber sehr wohl möglich sein, dass er vor allem in der Juristerei Richtung... Ich wäre noch froh, wenn man mir zuhören würde, Herr Mauron! Es richtet sich nicht gegen Sie, Herr Mauron, ich wäre einfach froh, wenn ich von Ihnen wüsste, ob Sie auch in der Wirtschaft oder in der aktiven Bodenpolitik oder irgendwo involviert sind, was ja möglich ist. Ich habe nichts gegen irgendjemanden hier einzuwenden. Wenn man aber eine schriftliche Bewerbung auf dem Tisch gehabt hätte, hätten wir abstimmen können im Wissen darum, welche Personen wir in diesen Verwaltungsrat wählen.

In diesem Sinne stelle ich den Antrag, dieses Traktandum zurückzustellen und für die nächste Session zu traktandieren.

Piller Benoît (PS/SP, SC). J'aimerais juste répondre un peu aux intervenants qui se sont exprimés avant en disant que pour les compétences de M. Mauron il pourrait se lever et les déclarer lui-même. Je crois que vous avez tous suivi le combat qu'il a mené jusqu'au Tribunal fédéral pour la LATeC et aussi son engagement dans l'ASLOCA. Je crois que c'est connu de ceux qui lisent les journaux.

J'aimerais utiliser un mot qui est cher à notre ministre ici présent: l'équilibre. Il l'utilise dans tous les dossiers qu'il défend. Pour moi, il y a aussi un équilibre politique à obtenir dans ce conseil d'administration. Donc si je reprends, on a un membre PDC en la personne de M. Curty. On aura un membre PLR probablement nommé directement par le Conseil d'Etat. M. Butty pourrait aussi faire un peu de lobbying pour avoir quelqu'un nommé qui représente un exécutif communal, je comprends tout à fait sa demande. Je vous invite à voter M. Peiry, économiste, qui s'occupera de la partie économique. Pour répondre à M^m^e Schwander, on aurait alors M. Mauron pour la partie juridique. On aurait un représentant de chaque groupe si j'accepte aussi que le groupe Vert Centre Gauche nous soutient aussi dans cette démarche pour avoir un représentant de la gauche dans ce conseil d'administration, qui serait alors équilibré.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Il est vrai que le Bureau a décidé de procéder aujourd'hui à l'élection. On vous propose de procéder aujourd'hui à l'élection pour la raison simple que cette loi va entrer en vigueur le 1^{er} janvier, qu'elle aura des tâches à accomplir, qu'elle devra notamment nommer rapidement le nouveau directeur. Le Conseil d'Etat a indiqué qu'il allait commencer la mise au concours ainsi que le processus pour engager le nouveau directeur. Nous pensions donc utile que les deux représentants nommés par le Grand Conseil puissent participer dès le début à ce processus. Ce n'est pas une élection qui tombe du ciel. Cette élection était au programme du Bureau. Le Bureau devait décider quand elle aurait lieu, soit en février soit en décembre. Le Bureau a décidé de la traiter en décembre. A mon avis, cela ne changera rien de le faire en février, si ce n'est que le Grand Conseil perdra cette période durant laquelle le Conseil d'Etat commencera à travailler. Cela péjore l'influence du Grand Conseil.

Je trouve un peu insolite qu'on vienne rediscuter du choix de la composition de ce conseil d'administration. Maintenant, je vous rappelle que c'est le Grand Conseil qui a imposé le choix de deux députés. Le projet du Conseil d'Etat initial ne voulait aucun député. Il ne voulait que des experts externes accompagnés du Conseil d'Etat. Le Grand Conseil a corrigé cela en voulant que le Grand Conseil soit représenté avec deux députés. Il faut maintenant assumer notre choix. Si on ne voulait pas de député il ne fallait pas voter cela il y a quelques semaines.

Par rapport à la représentation, quand on met des députés, ils sont élus toujours pour leurs compétences mais aussi pour leur représentation politique. Avec deux personnes, on n'arrivera jamais à représenter toutes les sensibilités. On pourrait se dire qu'il faut un homme et une femme, un francophone et un alémanique. Si on élit des gens pour leur représentation politique, cela fait plus de sens de dire qu'il faut quelqu'un de gauche et quelqu'un de droite. C'est pour cela que les candidatures de Pierre Mauron et de Stéphane Peiry sont complémentaires. Celle de Hubert Dafflon est totalement légitime, si ce n'est que le PDC présidera déjà ce conseil d'administration avec Olivier Curty et que sur les trois politiciens le PDC en aurait deux. Encore une fois, on a décidé de mettre des politiciens et le but est de ratisser le plus large possible.

Par rapport au groupe de l'Union démocratique du centre, il propose donc la candidature de Stéphane Peiry. Il était le président de la commission parlementaire. Il connaît donc bien le projet de loi qui a été voté. Stéphane Peiry est au Grand Conseil depuis longtemps. Il est spécialiste de finances publiques, titulaire d'un diplôme d'expert-comptable, administrateur d'une fiduciaire de soixante collaborateurs, travaillant depuis de nombreuses années dans le contrôle des comptes communaux. A notre avis, il a donc les compétences pour siéger dans ce conseil d'administration.

Par rapport à la deuxième candidature, je n'irai pas jusqu'aux recommandations de Benoît Piller pour Pierre Mauron, cela me ferait trop mal, mais je constate que ces deux candidatures seraient complémentaires.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Personnellement, je franchirai le pas que mon cher collègue Kolly n'a pas osé franchir, en me disant que si vraiment on veut avoir une intention et avoir un certain équilibre dans les positions au sein de ce conseil d'administration, il y a alors lieu de maintenir cet équilibre politique.

Je rappelle aussi que la LATeC avait été débattue et je peux vous dire que je m'en souviens, parce que c'était le premier sujet que j'avais eu à traiter comme président du Grand Conseil, d'une manière extrêmement débattue avec un président de commission et avec surtout un rapport de minorité de la commission. On a eu droit à un débat qui a été chaud, notamment sur un article 103 al. 3, ou je ne sais plus. Je pense que ce débat doit se faire dans la politique foncière active. Ce débat est nécessaire. Il y a des intérêts qui s'opposent et je pense que ces intérêts sont très bien représentés par les personnes qui étaient dans cette commission et qui étaient dans le rapport de minorité.

C'est la raison pour laquelle je peux à titre personnel tout à fait soutenir la proposition de M. le Député Mauron.

Motion d'ordre

Report de l'élection 2019-GC-215 (Zwei Mitglieder des Verwaltungsrates der kantonalen Anstalt für die aktive Bodenpolitik)

Auteur-s: **Schwander Susanne** (PLR/FDP, LA)

Prise en considération

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est refusée par 81 voix contre 22. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui: Total 22

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP)

Ont voté Non: Total 81

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre

Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

S'est abstenu: Total 1

Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP)

> Cette élection aura ainsi lieu lors de la séance en cours.

Motion 2019-GC-67

Ajustement des taux d'imposition et des barèmes de l'impôt sur les personnes physiques pour soulager les revenus moyens et les familles fribourgeoises

Auteur-s:	Mauron Pierre (PS/SP, GR) Piller Benoît (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Dépôt:	21.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1085)
Développement:	21.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1085)
Réponse du Conseil d'Etat:	18.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3523)

Prise en considération (suite)

Müller Chantal (PS/SP, LA). Es wurde gerade heute gemeldet, dass es in vielen Kantonen an Geld fehlt. Die Freiburger Gemeinden ächzen unter der Steuerreform 2017. Diese Motion erreicht höhere Steuern bei hohen Einkommen wie beispielsweise bei den von Kollege Boschung erwähnten 250 000 Franken Einkommen. Mani Matter sagte in einem Lied sehr weise - es tut mir leid für die Romands, je vais parler en suisse allemand -: "Dene, wos guet geit, giengs besser, giengs dene besser, wos weniger guet geit, was aber ned geit, ohni dasses dene, weniger guet geit, wos guet geit." Ich erinnere: Gut im Sinne der Motion geht es ab einer Viertelmillion Einkommen.

Ich befürchte, dass dieses Parlament, heute, hier und jetzt, wenig tut - und jetzt zitiere ich erneut Mani Matter -, "für dass es dene besser geit, wos weniger guet geit".

Piller Benoît (PS/SP, SC). Permettez-moi un commentaire un peu plus mathématique sur cette motion et je donne volontiers quelques cours à M. Boschung, s'il le désire.

En lisant la réponse à notre motion, un proverbe m'est immédiatement venu à l'esprit: "Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage". Alors, en effet, soit le Conseil d'Etat n'a pas compris notre demande, soit il n'a pas voulu la comprendre. La demande était pourtant claire. Nous demandons que ce changement entraîne davantage de produits fiscaux et non une diminution. Lorsqu'on nous présente une variante avec 225 millions de perte, je m'excuse, mais il faudrait rester sérieux. Nous demandions simplement d'adoucir la courbe de progression du taux d'impôt pour compenser et la prolonger plus loin que les 203 000 frs pour une personne seule, par exemple. Donc, nous demandions un simple calcul d'une intégrale pondérée. Monsieur Boschung, ça joue? (*Rires*). Demander un tel calcul, peut-être était-ce trop dans le Fribourg 4.0 que nous connaissons aujourd'hui. Certes, il y a un essai dans le tableau 4, mais là on nous dit que l'on ne gagnerait que 332 frs

pour un couple marié. Force est de constater que nous n'avons pas tous la même interprétation du "que". Cette courbe peut être ajustée, c'est possible, même très modestement et, croyez-moi, les 332 que nous redonnerions à un couple à bas revenu seraient immédiatement dépensés dans le circuit de l'économie. Mais voilà.

Pour conclure, il me faut constater que le Conseil d'Etat connaît bien ses classiques, puisqu'il a fait sien l'aphorisme d'Alphonse Allais: "Il faut prendre l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire chez les pauvres. Bon d'accord, ils n'ont pas beaucoup d'argent, mais il y a beaucoup plus de pauvres."

Godel Georges, Directeur des finances. En préambule, M. le Député Piller a dit qu'on voulait noyer son chien et je me demande si le député Mauron ne voulait pas noyer son intervention en parlant d'agriculture. Je crois qu'il s'est rendu compte, clairement, qu'il s'est trompé avec le développement de sa motion et je vais le lui expliquer. S'il arrive à comprendre, je l'engagerai peut-être si je redeviens paysan, mais on verra, c'est de l'avenir.

Monsieur le Député Mauron, vous avez affirmé que les riches sont toujours plus riches, les pauvres toujours plus pauvres. Pourquoi demandez-vous un allègement fiscal pour les revenus imposables de 50 à 150 000 frs ou 130 000 frs, alors que pour les pauvres c'est plus bas que 50 000 frs? Dans les réponses qu'on donne sur les autres motions, on fait quelque chose pour ceux qui sont en-dessous. Là, vous avez catalogué de 50 000 à 150 000 frs. Bien sûr, vous avez aussi cité notre classique, celui où on dit toujours que Fribourg est le plus mal loti, mais qu'on ne citait jamais les hauts revenus. Monsieur Mauron, par souci de transparence, je vais vous donner où se situent les hauts revenus. Si je vous donne 500 000 frs, je pense que ça veut correspondre, mais je peux vous donner aussi plus haut. Les célibataires à 500 000 frs de revenus se situent au 17e rang, les mariés à 500 000 frs se situent à la 21e place, les couples mariés avec 2 enfants se situent en 21e position, les rentiers seuls se situent en 19e position et les rentiers mariés à 500 000 frs se situent en 21e position. Ces chiffres démontrent que vos affirmations ne sont pas tout à fait correctes. Mais, si vous le souhaitez, je peux vous montrer le détail de ce que je vous affirme.

M. Piller a dit que 166 ou 332 frs, c'était un montant important. Oui c'est un montant important pour les personnes concernées qui paieront moins d'impôts, mais la volonté des motionnaires c'était de compenser. Mais pour arriver à déduire, respectivement arriver aux 11,7 millions cités dans notre réponse, il faut augmenter la fiscalité d'une petite poignée de contribuables avec des impôts supplémentaires de 9600 frs à 19 200 frs. C'est ça, le problème. Le problème que nous avons dans ce canton, parce que l'idée en soi est bonne, est qu'il nous manque des riches, mais surtout des très riches. Je vous en donne pour preuve les dernières statistiques. On dit qu'on a plus de millionnaires. C'est possible, c'est vrai, mais ce sont les très riches qui nous manquent. Selon les statistiques de 2017, il est vrai que nous avons une augmentation des contribuables dont la fortune imposable est supérieure à 1 million, mais on a moins d'argent sans toucher au taux. Il y a quelques années on encaissait encore plus de 50 millions et aujourd'hui on est sous la barre des 50 millions. Si vous voulez continuer cette politique de faire partir les très riches, eh bien, il faut aller dans le sens des motionnaires. Ce n'est pas ce que le Conseil d'Etat souhaite. S'il vous plaît, faisons attention à ce qu'on fait. C'est vrai qu'il faut améliorer la fiscalité, mais il ne faut pas l'améliorer pour défavoriser certaines catégories dont on a bien besoin. On a aussi parlé de la réforme fiscale. On a démontré que celle-ci tenait maintenant la route. Evidemment, nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait. Mais toujours est-il qu'on s'est dit: "Faisons la réforme fiscale et après nous verrons." Oui, il faut faire un abattement fiscal, mais pour l'ensemble des contribuables, pas pour une catégorie au détriment d'une autre catégorie. C'est cela, la philosophie du Conseil d'Etat.

Avec ces propos, je vous demande de suivre la proposition du Conseil d'Etat de refuser cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 60 voix contre 38. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui: Total 38

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP).

Ont voté Non: Total 60

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).

S'est abstenu: Total 1

Perler Urs (SE,VCG/MLG).

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Motion 2019-GC-121**Baisse d'impôts pour la classe moyenne, les familles et les retraités**

Auteur-s:	Waeber Emanuel (<i>UDC/SVP, SE</i>) Peiry Stéphane (<i>UDC/SVP, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Dépôt:	05.07.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 2067</i>)
Développement:	05.07.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 2067</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	18.11.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3542</i>)

Prise en considération

Motion 2019-GC-136**Modification de la loi sur les impôts cantonaux (LICD)**

Auteur-s:	Brodard Claude (<i>PLR/FDP, SC</i>) Gobet Nadine (<i>PLR/FDP, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Dépôt:	28.08.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2511</i>)
Développement:	28.08.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2511</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	18.11.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3542</i>)

Prise en considération

Motion 2019-GC-152**Modification de la loi sur les impôts cantonaux (LICD) : Diminution de la charge fiscale sur la classe moyenne et soutien fiscal aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables**

Auteur-s:	Dafflon Hubert (<i>PDC/CVP, SC</i>) Defferrard Francine (<i>PDC/CVP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Dépôt:	16.09.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2518</i>)
Développement:	16.09.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2518</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	18.11.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3542</i>)

Prise en considération

Le Président. Nous allons ouvrir une seule discussion de prise en considération pour toutes les motions fiscales. A la fin de la discussion, par souci de simplicité, nous voterons d'un bloc le fractionnement des trois motions, lequel impliquera la non-prise en considération des éléments qui n'ont pas été traités dans la réponse du Conseil d'Etat. Cette procédure, qui a été validée lors de la séance de Bureau de mercredi matin, a reçu l'aval des auteurs des motions, que je remercie. Si quelqu'un devait faire opposition à cette procédure, nous voterons chaque fraction proposée par le Conseil d'Etat et sur chaque élément, ce qui ferait à peu près 10 votes. Je vous rappellerai tout à la fin de la discussion de prise en considération cette procédure.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Il y a 50 ans, Neil Armstrong faisait un petit pas pour l'homme mais un pas de géant pour l'humanité. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat fribourgeois fait un petit pas pour les contribuables, mais c'est un pas de géant pour notre grand argentier cantonal Georges Godel. En effet, 30 millions de réduction fiscale, c'est mieux que rien, mais au regard d'un budget de 3,7 milliards, c'est extrêmement modeste. Dans ses réponses aux diverses motions, le Conseil d'Etat reconnaît la nécessité de prévoir une diminution de la charge fiscale, en perspective des montants qui seront investis pour assainir la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg. Là également, la comparaison est pour le moins disproportionnée, sachant que les contribuables devront payer au moins 400 millions pour assainir la Caisse de pension. Le petit sucre fiscal de 30 millions paraît bien maigre.

Ceci dit, ne faisons pas les rabat-joie. Même si le montant global est trop modeste, le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec satisfaction de la réponse du Conseil d'Etat aux diverses motions fiscales et en particulier de l'acceptation de notre proposition de diminuer le coefficient d'impôt sur le revenu de 2 %. Evidemment, on regrette la non prise en considération par le Conseil d'Etat de l'augmentation générale des déductions sociales, même si une adaptation des déductions est faite pour les contribuables célibataires modestes. L'adaptation des déductions sociales aurait justement profité à la classe moyenne, en particulier aux familles et aux retraités.

Néanmoins, le groupe de l'Union démocratique du centre est satisfait que le Conseil d'Etat ait retenu l'idée de la réduction du coefficient de l'impôt sur le revenu à 98 %. Il s'agit ici d'une mesure simple, qui n'impacte pas les communes et dont tous les contribuables pourront profiter.

Quant au barème de l'impôt sur la fortune, le groupe de l'Union démocratique du centre demande au Conseil d'Etat de mettre en œuvre rapidement la motion Bapst-Rauber selon le souhait du Grand Conseil en mars 2018 déjà.

Par conséquent, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte le fractionnement de sa motion comme proposé par le Conseil d'Etat.

S'agissant des motions PDC et PLR, dans un souci de compromis, notre groupe accepte aussi le fractionnement de ces motions tel que proposé par le Conseil d'Etat. Néanmoins, certaines requêtes issues de ces deux motions mais non retenues par le Conseil d'Etat sont légitimes et mériteront une réflexion dans un proche avenir, en particulier l'imposition des prestations en capital provenant de la prévoyance, qui est manifestement surfaite dans le canton de Fribourg. D'autres propositions relèvent plus de situations particulières dont bénéficierait un cercle restreint de contribuables. Mais, là également, nous pourrions y revenir le moment venu dans le cadre d'une révision de la loi sur les impôts cantonaux directs.

En résumé, le groupe de l'Union démocratique du centre se comporte en bon élève en acceptant le fractionnement de toutes les motions comme le propose le Conseil d'Etat. Ceci dit, ces baisses d'impôts ne changent pas fondamentalement la donne quant à la charge fiscale qui pèse sur les contribuables fribourgeois. Aujourd'hui, ce n'est qu'un premier pas, certes dans la bonne direction, mais modeste.

Par conséquent, notre groupe ne s'interdit pas d'y revenir lors de la révision partielle de la LICD. Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte les trois motions dans le sens préconisé par le Conseil d'Etat.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). J'interviens au nom du groupe libéral-radical pour les trois motions venant de députés du centre et de droite et visant des baisses d'impôt, principalement pour la classe moyenne.

En préambule, nous constatons qu'il a fallu toute cette pression politique, venant des partis de droite, pour permettre enfin une baisse fiscale. Des baisses si souvent rejetées ces dernières années par le Conseil d'Etat et principalement par son ministre des finances, Georges Godel, en fin stratège qu'il est. Mais mieux vaut tard que jamais pourrait-on dire.

Force est de constater que le Conseil d'Etat répond très astucieusement aux instruments parlementaires, en n'acceptant qu'un petit quelque chose dans chaque motion, puis en demandant le fractionnement. Il musèle ainsi le Parlement et les motionnaires. Personne n'est vraiment satisfait, mais chacun obtient un petit quelque chose.

Notre groupe déplore toutefois la réponse mitigée au sujet de la motion que j'ai déposée avec Madame Gobet. En effet, nous estimons que le Conseil d'Etat a manqué de jugement dans son traitement. Nos demandes reflètent en effet de réelles difficultés rencontrées par de très nombreux contribuables. Pourquoi les ignorer?

L'imposition de la valeur locative, donc sur un revenu non financier, pour les rentiers AVS, crée très souvent de grosses difficultés et est problématique. Je connais parfaitement cette situation, car c'est celle que vivent mes parents, des fermiers à la retraite, qui n'ont pas de rente de deuxième pilier. Pourquoi ne pas alléger l'imposition de la valeur locative pour ces personnes-là et ces rentiers?

Il en est de même pour les personnes au bénéfice d'une subvention LAMaL. Subventionner d'un côté, puis ajouter la subvention en tant que revenu – cherchez la cohérence ?

Contrairement à ce qui a été dit, ces demandes auraient pu être mises en œuvre et ne sont pas contraires au droit fédéral. Les cantons ont en effet toute latitude pour prévoir des déductions sociales supplémentaires. Mais la volonté politique manque, pourquoi changer?

Et que dire de notre demande de réformer le droit fiscal de la famille? La société a totalement changé, plus d'un mariage sur deux ne tient plus, beaucoup d'enfants ont des parents non mariés, les gardes d'enfants sont souvent partagées et les versements des pensions ne sont plus toujours ordonnés par les juges. Mais le droit fiscal en la matière n'a pas évolué et ne connaît presque que la famille traditionnelle, celle du couple qui se marie à 25 ans, qui a 3 enfants en commun et qui vit ensemble jusqu'au dernier souffle.

Les réalités d'aujourd'hui sont tout autres et les situations fiscales lors de ces séparations sont très très difficiles, avec une aggravation des conflits entre les partenaires et des dommages collatéraux pour les enfants.

Sur la question, le Conseil d'Etat botte en touche, alors qu'il aurait pu et dû être pionnier en la matière. Reconnaître la problématique, c'est bien, mais ne rien faire évoquant les changements au niveau fédéral, qui ne sont pas près d'arriver, cela ne va pas. C'est dommage, car j'ai connu dans ma fiduciaire tellement de cas douloureux qu'on se doit de trouver des solutions. Notre groupe ne lâche donc pas le morceau et reviendra.

Sur les autres motions, je n'ai pas le temps de les développer, mais elles vont dans le bon sens et nous soutiendrons leur fractionnement.

La réponse du Conseil d'Etat a le mérite de répondre en partie à nos préoccupations, même si c'est le minimum syndical. Mais accepter toutes les motions dans leur intégralité aurait probablement engendré des baisses fiscales trop importantes pour les futurs budgets et pour la pérennité des prestations. Cela, le groupe libéral-radical ne le souhaite pas.

La majorité de notre groupe soutiendra donc sans enthousiasme les fractionnements proposés, mais maintiendra la pression pour exiger une fiscalité plus attractive pour nos citoyens.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Einleitend möchte ich festhalten, dass die Christlichdemokratische Fraktion, für die ich spreche, ganz klar hinter dem Anliegen steht, die Steuerlast für die natürlichen Personen zu senken. Dies aus folgenden Gründen:

- > Zwischen 2012 und 2018 konnte die Staatsrechnung, auch nach grosszügigen Abschlussbuchungen mit Zuweisungen in Reserven und Fonds, im Durchschnitt einen Einnahmenüberschuss von 54 Millionen Franken ausweisen. Es gibt im Finanzplan keine Anzeichen dafür, dass sich diese eher positive Tendenz nicht fortsetzen wird.
- > Mit der Annahme und der Umsetzung der Unternehmenssteuer-Reform werden die Firmen grossmehrheitlich steuerlich entlastet. Jetzt soll auch gegenüber den natürlichen Personen, die dieser Reform zugestimmt haben, ein weiteres Zeichen gesetzt werden, zusätzlich zu den bereits umgesetzten Sozialmassnahmen im Rahmen dieses Steuerpakets.
- > Die Reform der Pensionskasse - es wurde schon angesprochen - steht vor der Tür. Die damit verbundenen Übergangs- und Kompensationsmassnahmen werden die Steuerzahler in unserem Kanton viel Geld kosten. Sie werden hinsichtlich der Höhe dieser Kompensationszahlungen - man spricht heute von rund 380 bis 400 Millionen Franken - an die Urne gerufen werden. Wir haben alles Interesse daran, dass die Bevölkerung diesem weiteren Opfer zustimmen wird. Es ist also wichtig, heute ein positives Zeichen zu setzen.
- > Wenn wir heute eine Steuerentlastung für die natürlichen Personen beschliessen, wird dies aus unserer Sicht auf den guten Service Public der Kantonsverwaltung keinen negativen Einfluss haben.

In den nun auf dem Tisch liegenden drei Steuermotionen werden, wenn ich richtig gezählt habe, insgesamt 14 konkrete Vorschläge gemacht, wie die Steuerlast für die natürlichen Personen in unserem Kanton gemindert werden kann. Ehrlich gesagt, sind alle äusserst verlockend und sie würden es eigentlich alle verdienen, umgesetzt zu werden. Aber alles ist aus finanzieller Sicht nicht möglich. Einige wären auch mit dem aktuellen Bundesrecht offenbar nicht vereinbar und andere hätten zur Folge, dass nur eine ganz bestimmte Bevölkerungsgruppe davon profitieren könnte.

Der Christlichdemokratischen Fraktion ist es wichtig, dass mit diesem Steuerpaket möglichst eine breite Bevölkerung und vor allem die Familien entlastet werden. Die vom Staatsrat vorgeschlagene Auswahl aus den drei Menülisten gehen in diese Richtung, was der Christlichdemokratischen Fraktion gefällt. Ebenfalls ist es uns ein Anliegen, dass die Steuersenkungen möglichst nicht in ihrer Gesamtheit auf die Gemeinden und Pfarreien durchschlagen. Wir wollen nicht über Gebühr in die Steuerhoheit der Gemeinden eingreifen.

Unsere Position zu den verschiedenen Motionen ist also schnell zusammengefasst:

- > *Motion Peiry/Waerber:* Ja zum Vorschlag des Staatsrates für die Senkung des Steuerfusses auf 98 und Ja zum Vorschlag für die Anpassung des Abzuges für alleinstehende Steuerpflichtige in bescheidenen Verhältnissen.
- > *Motion Brodard/Gobet:* Ja zum Vorschlag für die Erhöhung der Abzugskosten für die Kinderbetreuung durch Dritte und natürlich auch Ja zum Punkt, der mitgenommen wird aus der ersten Motion Peiry/Waerber.
- > *Motion Dafflon/Defferard:* Ja zur Wiederzulassung von um 15 % höheren Krankenkassenprämien-Abzügen.

Mit diesem ausgewogenen Paket entlasten wir die Freiburgerinnen und Freiburger um insgesamt 31 Millionen Franken, was finanziell verkraftbar ist. Auf das Gesamtbudget des Staates - das haben wir auch schon gehört - in der Höhe von rund 3.7 Milliarden Franken mag dies auf den ersten Blick nicht nach sehr viel klingen. Aber vergessen wir nicht, dass mit der Umsetzung der bereits überwiesenen Motion Bapst/Rauber (Senkung der Vermögenssteuer der natürlichen Personen) eine weitere Steuerentlastung von rund 25 Millionen Franken zu verkraften sein wird.

Aus allen vorerwähnten Aspekten unterstützt die Christlichdemokratische Fraktion einstimmig die Überweisung der drei Motionen, in der vom Staatsrat vorgeschlagenen Aufteilung.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Plus j'entends le député Boschung nous expliquer sa volonté fiscale, plus je suis content qu'il soit encore parmi nous. Je pense que le dégât est moindre ici à Fribourg qu'il n'aurait pu l'être à Berne.

En matière d'impôts, il faut tout de même avoir une certaine mémoire. Je parle aussi ici à M^{me} Schwander. Le Parlement n'a pas commencé dès l'entrée d'une personne au Parlement mais bien avant.

2007 - 2011, M. Godel était là et était en charge de l'aménagement du territoire et non pas des finances. C'est M. Lässer qui était là. De 2007 à 2011, ce Grand Conseil n'a fait qu'une seule chose durant 4 ans: octroyer des baisses d'impôts, 150 millions de baisses d'impôts. Ce Parlement a systématiquement tout voté. M. Lässer, à une reprise, s'était opposé. Il y avait 11 ou 12 motions fiscales; il avait dit ok pour 7 ou 8, 1 ou 2 peut-être à moitié, mais les autres il faut les refuser sinon l'Etat va être dans le rouge. Le Parlement a fait quoi? Il a tout accepté en plein. Vous savez ce qui s'est passé? Le Conseil d'Etat, avec M. Godel aux commandes et à majorité identique à la majorité du Parlement, n'a pas mis en œuvre 2 ou 3 motions fiscales. Alors, je me pose parfois la question, quand je vois maintenant la droite demander des baisses fiscales: pourquoi n'avez-vous pas, à l'époque, demandé simplement que les motions votées soient appliquées? Elles ont été mises à la poubelle et le Parlement n'a pas bougé, alors qu'elles auraient dû entrer en vigueur vu qu'elles avaient été votées par le Grand Conseil. Quel a été le résultat des courses? On voit tout de suite: 2007-2011, baisses octroyées 50 millions, 2013-2017, mesures structurelles, mesures budgétaires, on donne des taxes à tout le monde (remorques, colliers pour chiens), on n'augmente plus les agents de l'Etat et on a des problèmes dans beaucoup de domaines. Que s'est-il passé? On a simplement reporté la baisse fiscale octroyée à certains - vous voyez le nombre de personnes qui ne paient pas d'impôts dans le canton et le nombre de personnes qui en paient beaucoup -, on enlève ça chez certaines personnes qui n'auraient pas eu de problèmes pour payer d'impôts et on répartit ça sur toute la population, par le biais de taxes notamment.

Vous avez l'équilibre budgétaire qui impose à l'Etat, lorsqu'on crée une dépense de plus, d'avoir un revenu pour avoir des comptes équilibrés. Ce que je propose, c'est qu'à chaque personne qui propose une baisse fiscale, de dire, pour le cas où à la fin l'exercice est déficitaire, de proposer la mesure qu'elle veut couper. Et si on a une baisse de 30 millions, eh bien, de dire: "Écoutez, si à la fin de l'exercice il y a 30 millions de pertes, moi, je vous propose de couper telle ou telle chose." Alors qu'on va exactement à l'inverse, on parle de justice, vous avez entendu le SEJ, vous avez entendu la Caisse de pension, on a besoin d'argent, on n'est pas ici en mesure de baisser les impôts. Là où ce cadeau est encore à la limite que de la poudre aux yeux, c'est quand vous paierez moins peut-être au canton, mais au niveau communal... Je serais curieux d'entendre ici dans la salle qui peut me dire quelle est la commune qui, ces derniers temps, 3, 4, 5 ou 10 ans, a baissé ses impôts? Moi je n'en vois pas. La majorité augmente ses impôts, à moins qu'il y ait un bon contribuable. Une fois que vous aurez augmenté les impôts communaux, le contribuable paiera la même chose, un peu moins au canton, un peu plus à la commune. Il s'agit d'une fausse bonne idée qui aura le cadeau de fêtes pour le canton et pour les gens qui veulent se faire bien voir, les personnes qui souhaitent obtenir ces baisses d'impôts. Vous aurez une grimace des communes, qui seront impactées directement et, pour la grande majorité d'entre elles - certainement pas toutes -, elles devront augmenter les impôts à la suite de ça et vous aurez ensuite, d'une manière quasi certaine, à nouveau des mesures structurelles, parce que l'Etat ne peut pas supporter à moyen terme cette perte de 30 millions. La chose qu'il faut faire, c'est corriger le barème.

Maintenant, pour l'entrée en matière, le groupe acceptera quand même le splitting des motions, parce qu'entre la peste et le choléra, il choisira le choléra, mais à la fin, soyez rassurés, il les rejettera toutes.

Ballmer Mirjam (*VCG/MLG, SC*). Les diverses motions pour une réduction des impôts ont suscité des discussions au sein du groupe Vert Centre Gauche.

Il est juste de penser à alléger la charge des contribuables lorsque le canton se porte bien et peut remplir ses tâches avec moins de ressources. Comme discuté avant dans la discussion, ça dépend par contre de quels contribuables on parle. En tout cas, une partie de ces motions concerne plutôt les riches de la classe moyenne. Concernant les tâches du canton, nous avons aussi quelques points d'interrogation. De notre point de vue, le canton ne remplit pas encore toutes ses tâches à satisfaction. Nous en avons eu un exemple clair lors de la dernière session avec les discussions relatives au Service de l'enfance et de la jeunesse. La Tuile est un autre exemple d'institution importante pour notre société et pour les personnes défavorisées et qui - comme nous le savons - lutte pour sa survie. Là aussi, les impôts que certaines des propositions prévoient de déduire seraient bien investis.

Un autre exemple récurrent est la protection de la nature: la Confédération vient de publier une évaluation de la manière dont les cantons s'acquittent de leurs responsabilités dans le cadre de la tâche commune de la protection de la nature. Elle indique clairement que: "Les habitats les plus riches en espèces de ce pays sont en train de disparaître. Les marais, les prairies sèches et les zones alluviales sont appauvries, parce que les cantons n'appliquent pas les mesures de conservation décidées il y a 30 ans."

Les défis actuels en matière de protection du climat sont également énormes. Une augmentation massive des investissements dans les transports publics, habitat écologique, l'augmentation d'énergies renouvelables, etc. serait nécessaire de toute urgence.

Toutes ces tâches nécessitent également du personnel. Dans certains départements, l'effectif est insuffisant pour l'accomplissement efficace des tâches. Le groupe VCG est convaincu que, à l'heure des grands défis sociétaux, les contribuables attendent du canton qu'il s'acquitte résolument de ses obligations légales et qu'il utilise ses recettes fiscales à cette fin. Nous estimons donc que les réductions d'impôts doivent être abordées avec beaucoup de retenue.

En outre, nous ne considérons pas que l'allègement de certains groupes de population au moyen de déductions soit le meilleur moyen d'y parvenir, car elles sont toujours appliquées sur une base forfaitaire. Il serait préférable, comme Benoît Rey l'a déjà dit avant, de verser des contributions pour des situations spécifiques ou à des personnes effectuant des services spécifiques tels que la garde d'enfants, etc.

Nous savons, et il a été prouvé, que l'attractivité d'un canton ne dépend pas seulement des impôts. Créons un canton encore plus attractif qui utilise les ressources disponibles pour promouvoir la qualité de vie et l'environnement. Un canton attractif pour les familles. Alors les entreprises suivront.

Toutefois, les membres du groupe VCG ne sont pas fondamentalement opposés à toutes les réductions d'impôts. Il revient à chacun de décider des propositions qu'il souhaite soutenir. La motion Dafflon/Defferrard est celle qui reçoit le plus de soutien de la part de notre groupe du fait qu'elle touche le plus les familles.

Pythoud-Gaillard Chantal (*PS/SP, GR*). Mon lien d'intérêt: je suis conseillère communale de la ville de Bulle. C'est à ce titre que je m'inquiète de ces déductions fiscales. La réforme fiscale des entreprises a déjà eu un impact très négatif sur le budget 2020 de la commune de Bulle et ceci malgré le soutien transitoire octroyé par l'Etat. Après la première lecture du budget de ma commune, largement déficitaire, chaque conseiller a eu pour mission de trouver dans son dicastère des points où faire des économies. Cela signifie de devoir renoncer à des projets, pourtant utiles et attendus par nos citoyens, de couper des prestations, de ne pas octroyer certains postes supplémentaires, pourtant justifiés par l'augmentation des charges dues à l'évolution démographique, etc. Les budgets à venir vont être de plus en plus compliqués, notamment en raison de la dégressivité du soutien transitoire de l'Etat et, d'autre part, du fait de l'augmentation constante des charges liées. Les communes seront directement préévaluées par ces nouvelles baisses d'entrées fiscales. A titre d'exemple, le Conseil d'Etat cite, dans sa réponse au sujet de la déduction fiscale pour les primes de caisses maladie: "L'augmentation de ces déductions entraînera des pertes fiscales cantonales de l'ordre de 10,8 millions de frs. Les communes seront impactées à hauteur de 8,1 millions de frs." Au lieu d'augmenter certaines déductions fiscales qui profitent surtout aux plus aisés, il serait bien plus judicieux d'augmenter les subventions, d'améliorer les prestations de l'Etat pour ceux qui en ont le plus besoin. Quand une commune ou un particulier doit faire appel à un service de l'Etat pour une situation urgente et que la réponse arrive plusieurs mois plus tard, on se rend bien compte que de nombreux services croulent sous les dossiers et n'arrivent pas à assumer leurs tâches dans un délai satisfaisant. Il me semble qu'il y aurait bien mieux à faire avec ces millions que de proposer des abaissements fiscaux, notamment aussi en créant des postes nécessaires.

C'est avec ces remarques que je m'opposerai à ces motions, en vous encourageant à faire de même.

Defferrard Francine (*PDC/CVP, SC*). Je m'exprime donc comme l'une des auteurs de la troisième motion qui nous est présentée ce jour.

Lors de notre séance du 21 mars 2018, traitant du mandat sur le dégel des déductions fiscales en matière d'assurances maladie, mandat pour rappel qui a été rejeté à l'époque, le représentant du Gouvernement n'avait pas exclu un réajustement de cette déduction dans le futur. Nous savons que depuis 2014, la très grande majorité des contribuables fribourgeois a consenti en la matière un effort bien plus élevé qu'escompté et nécessaire. Je remercie le Conseil d'Etat, en particulier le commissaire du Gouvernement, pour avoir saisi la balle tôt au filet et marqué ainsi un point.

Je vous invite à apporter votre soutien au fractionnement de la motion Dafflon-Defferrard telle que proposée et, à l'avant-veille de l'hiver, d'accepter le dégel, même partiel, des déductions fiscales en matière d'assurance-maladie.

Besson Muriel (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis responsable du Service de l'égalité de l'Université de Fribourg et donc membre du personnel de l'Etat.

J'ai l'impression que l'histoire se répète. Comme mon collègue Mauron l'a relevé juste avant, les baisses d'impôts qui ont eu lieu entre 2007 et 2011 ont ensuite donné, trois ans plus tard, des mesures structurelles d'économie. Ainsi, ces mesures structurelles ont touché les salaires du personnel de l'Etat, entre 2013 et 2016. Aujourd'hui, nous avons à nouveau une proposition de baisse d'impôts, dont le coût total est chiffré à 30,4 millions. Le personnel de l'Etat fait son travail le plus efficacement possible, mais la situation du Service de l'enfance et de la jeunesse est un symptôme visible de la situation que d'autres services vivent. Pour remplir notre mission de service public, il faut suffisamment de moyens et une

baisse d'impôts est certainement contre-productive. Si l'histoire se répète, nous affronterons prochainement des difficultés financières similaires à 2012. M. Peiry parlait d'une baisse d'impôts modeste, mais si on transforme 30 millions en emplois, cela signifie 200 postes EPT. Le personnel n'acceptera en aucun cas de souffrir de la baisse d'impôts proposée aujourd'hui. En effet, gouverner c'est prévenir et je vous demande donc de prévenir plutôt que de guérir après coup. Nous voterons donc pour le fractionnement et soutiendrons peut-être la motion Brodard/Gobet pour certains de mes collègues, mais refuserons en tout cas les autres motions.

Steiert Thierry (*PS/SP, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la Ville de Fribourg et membre du comité de l'Association des communes fribourgeoises.

Baisser les impôts, c'est populaire, surtout si on prend la peine de ratisser large. Et dans ce sens, les auteurs des trois motions que nous traitons aujourd'hui ont pris la peine d'arroser plus ou moins tout le monde. Il y en a un peu pour les jeunes, les vieux, les célibataires, les divorcés et séparés, les écologistes et j'en passe. Tout le monde s'y trouve quelque part.

Le Conseil d'Etat a passé le filtre en éliminant les propositions déjà mises en œuvre ou contraires au droit supérieur. Ainsi, certaines des propositions retenues sont tout à fait pertinentes et défendables, en particulier la motion Dafflon/Defferrard, qui demande le dégel partiel de la déduction pour l'assurance maladie, puisque nous subissons tous, année après année, les augmentations annuelles des cotisations. Mais c'est précisément cette mesure-là qui aura des incidences négatives sur les finances communales à raison de plus de 8 millions de frs par année.

Or, de nombreuses communes doivent déjà faire face à une fiscalité biaisée en raison des nombreuses déductions consenties aux contribuables. Comme vous le savez, le canton de Fribourg fait partie de ces mauvais élèves qui n'ont toujours pas introduit de plafonnement des déductions pour les trajets du domicile au lieu de travail. Par conséquent, des communes, dont beaucoup de communes périphériques, subissent des manques à gagner alors qu'elles doivent assainir leurs routes, construire et rénover des écoles et réaliser d'autres investissements réclamés par ces mêmes contribuables qui déduisent allégrement 10 000, 20 000, 30 000 frs voire plus de leur revenu - ce n'est pas des cas isolés, c'est monnaie courante -, par le simple fait qu'ils se rendent au travail en voiture. Leurs voisins qui font le même trajet en transports publics peuvent déduire au maximum 3 860 frs, le prix d'un abonnement CFF 2^e classe.

Die Steuergerechtigkeit ist ein Grundpfeiler unseres Rechtsstaates, und diese Steuergerechtigkeit wird durch die exzessiven, nach oben unlimitierten Pendlerabzüge aufs Größte verletzt. Damit es klar ist: Wenn jemand in einer peripheren Gemeinde wohnt und zum Beispiel in Biel oder Yverdon arbeitet, ist es völlig normal, dass diese Person mit dem Auto zur Arbeit fährt und dass sie einen bestimmten Betrag von ihrem steuerbaren Einkommen abziehen kann. Nicht normal ist es hingegen, dass sie bis zu 45 000 Franken abziehen kann – das ist laut Auskunft der kantonalen Steuerverwaltung der Rekord in unserem Kanton.

Diese unbegrenzten Abzüge sind in zweifacher Hinsicht pervers: erstens, weil sie die Bürger unseres Kantons geradezu dazu einladen, mit dem Auto statt mit dem öffentlichen Verkehr zur Arbeit zu fahren, und zweitens, weil dadurch den Gemeinden – und insbesondere den peripheren Gemeinden – Steuereinnahmen fehlen, die für dringliche Investitionen wie Strassenunterhalt und Schulbauten benötigt wären.

Solange dieser unseligen Praxis der unbegrenzten Pendlerabzüge kein Riegel geschoben wird, kann ich einer Senkung der Kantonssteuern bzw. einer Erhöhung anderer Abzüge nicht zustimmen.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Notre canton de Fribourg a obtenu la meilleure note de tous les cantons suisses et de la Confédération concernant la gestion rigoureuse et efficace des finances publiques, sur les 20 dernières années. Tout le mérite revient à notre Gouvernement, à notre trésorier, aux collaborateurs et surtout aussi à nos contribuables, car de toute évidence, si on avait fait la même analyse sur la capacité financière et sur la part qui est prélevée du contribuable fribourgeois, on serait certainement dans les derniers. C'est probablement le canton de Fribourg qui a les impôts parmi les plus élevés et je pense qu'il faut aussi tenir compte de cela, c'est un point important. Année après année, en moyenne sur les 10 dernières années, il y a plus ou moins 50 millions en réserve qui se cumulent pour notre canton. Le but n'est pas de donner des dettes à nos enfants, à les supporter, mais néanmoins ce n'est pas non plus d'avoir des excédents successifs. On n'est jamais autant efficaces dans la vie, à titre privé ou professionnel, lorsque la ligne du désir est supérieure à la ligne du pouvoir et à la ligne économique. Et j'ai l'impression que si on a chaque fois 50 millions de trop, on aura tendance aussi à moins bien gérer les finances publiques. Dans ce sens-là, il faut trouver le juste équilibre entre les prestations fournies, qui me semblent très bonnes, et la capacité contributive qui est exploitée pour le contribuable fribourgeois. Cela est un point fondamental à mon avis. Ce dont on peut être satisfaits aussi aujourd'hui, c'est que malgré PF17, on arrive à présenter un budget équilibré pour 2020. Très bonne chose. Donc, les entreprises ont obtenu quelque chose. Les plus faibles par rapport aux caisses maladie et aux crèches ont obtenu quelque chose. Aujourd'hui, les trois motions de la droite, que je vais cautionner bien sûr, dont la mienne, c'est aussi à ce titre-là que je prends la parole, visent à rééquilibrer la situation de la classe moyenne. Mais, politiquement, n'oubliez pas une chose, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui on doit faire attention parce qu'on devra traiter

la Caisse de retraite. Ça va passer devant le peuple et je vous garantis, par rapport au peuple qui doit voter, lorsqu'il verra qu'il doit encore assainir par ses impôts ces 380 millions, ça sera difficile. Le moment est judicieux aujourd'hui d'accepter les trois motions et leur fractionnement, à mon avis c'est très important, aussi pour faire passer la pilule de l'assainissement des caisses de retraites qui est nécessaire. Mais il faut le faire aussi en toute intelligence, parce que bloquer ce processus-là, ça serait hautement préjudiciable.

A titre personnel, je suis satisfait, dans le fractionnement, que le dégel sur les caisses-maladie soit accepté. Madame Bosson, j'ai été étonné de votre remarque en me disant que vous n'allez même pas soutenir ça, vous avez dit que la gauche n'allait pas soutenir le dégel. Ça m'étonne, car je trouve que ça va aussi dans le sens de la gauche. A titre personnel, j'aurais aimé qu'on fasse aussi un geste pour les retraités, parce que c'est eux qui sont le plus pénalisés avec les 10 % de valeur locative. Concernant les prestations en capital, on pourra en reparler. Personnellement, dans l'intérêt global, je suis favorable au fractionnement et je suis favorable aux trois motions fractionnées.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis directrice de la Fédération patronale et j'interviens en tant que comotionnaire au sujet des déductions fiscales pour frais de garde par des tiers.

La Suisse doit faire face à un manque de main d'œuvre qualifiée qui s'accroît chaque année. On estime ainsi qu'il manquera environ un demi-million de personnes qualifiées d'ici 2030 et c'est sans compter les effets de la votation de mai 2020 sur la résiliation des accords bilatéraux. Face à ce risque sérieux pour notre économie et nos entreprises - d'ailleurs l'Allemagne cette semaine a dû prendre des mesures dans ce sens-là -, nous devons envisager de recruter comme moyens de la main d'œuvre qualifiée et de mieux intégrer, dans ce sens, les femmes sur le marché du travail. Il faut renforcer l'attrait du travail pour ces personnes bien formées qui, souvent, quittent leur emploi lorsqu'elles ont des enfants ou ont une activité à temps partiel. Selon une statistique de l'OFS, bon nombre de femmes souhaiteraient travailler plus, augmenter ainsi leur taux d'activité, mais, pour cela, il faut que l'activité lucrative reste attractive financièrement et bien sûr que les offres de garde pour les enfants soient suffisantes et à des prix abordables. Ainsi, hormis la révision de l'imposition fiscale des revenus des couples mariés et l'offre de places de crèche et d'accueil extrascolaire en suffisance pour les parents qui travaillent, il est nécessaire maintenant d'augmenter les déductions fiscales pour les frais de garde par des tiers. Avec la réforme fiscale fribourgeoise des entreprises, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020, les entreprises qui font du bénéfice devront payer une taxe sociale représentant un montant de 5 millions par année pour revoir les tarifs ou créer, à la baisse bien sûr, des places de crèche pour les enfants. C'est bien et c'est un premier pas, mais aujourd'hui nous devons faire un deuxième pas en faveur de la classe moyenne et des familles qui paient des impôts et qui paient des frais de garde, en totalité ou en partie.

J'invite d'ores et déjà M. le Commissaire à revoir à la hausse sa très modeste proposition d'augmentation des déductions fiscales pour des frais de garde avec des effets de l'ordre de 500 000 frs et ce, à l'instar de ce qui a été décidé au niveau fédéral pour l'IFD et en comparaison avec les déductions possibles dans les cantons romands voisins.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Als wir vor ein paar Jahren hier diese Steuersenkungen beschlossen haben, wurde ich in der Finanzkommission der Gemeinde Murten "angezündet". Man machte mir den Vorwurf: "Ihr seid Schuld an diesen Steuersenkungen, ihr habt das beschlossen!"

Ein Budget muss sich nach diesen Steuersenkungen richten. Ich bin daher erstaunt, dass so wenige Gemeindevertreter hier aufgestanden sind, um uns ins Bewusstsein zu bringen, dass diese Steuersenkungen ebenfalls stark die Gemeinden betreffen.

Dieses Jahr hat die Gemeinde Murten seit langer Zeit ein Defizit im Budget vorgesehen. Und was ist im Generalrat passiert? Man hat den Vorschlag eines wunderschönen Schulhausplatzes, der sich sehr gut eignen würde, das neue Schulhaus zu umkreisen, abgelehnt. Das ist ein grosser, negativer Schritt in einer Gemeinde! Das ist ein Beispiel, das auch für andere Gemeinden zutreffen könnte. Das war ein Schock: Eine Gemeinde, in der eine zentrale Schule steht für sehr viele Primarschülerinnen und Primarschüler und in der man auf den Ausbau eines angenehmen, schönen Schulhausplatzes verzichtet.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis le président de l'Association des communes fribourgeoises et j'avais demandé la parole avant d'être stimulé par mon amie Bernadette.

L'ACF relève l'aspect très politique des propositions qui nous sont faites, raison pour laquelle l'ACF ne se prononce pas sur le fond. Cependant, sur la forme, nous regrettons que ces propositions ne puissent pas toucher exclusivement le canton et non les communes, de manière à respecter le champ d'autorité de chaque législatif.

Godel Georges, Directeur des finances. J'ai bien écouté tous les intervenants, beaucoup sont pour aller dans le sens des propositions du Conseil d'Etat, d'autres y sont opposés pour des raisons diverses, que j'adresserai de façon générale. Mais, pour commencer, permettez-moi de dire quelle a été la philosophie du Conseil d'Etat par rapport à ces différentes motions.

Vous le savez, on en a parlé souvent, pendant toute la procédure du projet fiscal - RIE3, respectivement PF17 -, on a toujours dit qu'il était exclu de toucher à la fiscalité des personnes physiques tant qu'on n'a pas réglé le problème du projet fiscal

pour les entreprises. D'ailleurs, vous nous avez toujours suivis, puisque toutes les motions qui ont été présentées ici, sur proposition du Conseil d'Etat, vous les avez toutes repoussées. Donc, c'est la cohérence de ce que nous avons dit en accord avec le Grand Conseil.

On l'a aussi dit: lorsqu'on connaîtra les effets du projet fiscal, eh bien, on discutera. Evidemment, les député-e-s, tous partis confondus, se sont pressé-e-s au portillon pour déposer des interventions d'une manière très large comme l'a relevé M. le Député Steiert. Je crois qu'il faut le dire, on a eu la réussite, grâce à vous, du projet fiscal le 30 juin. On a, cela a été cité ce matin, la révision de la loi sur la Caisse de pension, qui va coûter un certain montant. Je signale à M. le Député Peiry que ces 380 millions, c'est juste, vous avez raison. Mais les 380 millions, c'est une fois. Ce qu'on vous propose, je ne sais pas combien d'années ça durera, mais c'est fait pour durer. Je crois qu'il faut faire attention dans les comparaisons.

Le gouvernement pense, avec les deux éléments que j'ai cités, à savoir le projet fiscal et le montant qui est indispensable pour la Caisse de pension pour nos collaboratrices et collaborateurs, que c'est le moment de faire quelque chose pour l'ensemble des contribuables. J'insiste sur ce point: on parle de *l'ensemble* des contribuables.

C'est la raison principale qui nous a poussés à écarter beaucoup de propositions qui étaient ciblées, à l'exception de deux propositions ciblées. Pour le reste, on n'a pas voulu entrer en matière.

Je ne vais pas répéter les arguments pour ce qui est déjà réglé dans le domaine de l'énergie et à propos de ce qui n'est pas conforme au droit supérieur (la LHID). M. le Député Brodard nous a dit tout à l'heure qu'on a botté en touche - non, on n'a pas botté en touche. On a vraiment voulu aller dans le sens de toucher tout le monde une fois. Il faut... Même s'il n'est pas énorme, c'est un geste pour l'ensemble des contribuables, que ce soit les petits contribuables ou les gros contribuables, ils sont tous nécessaires dans cette société. Il n'y a pas de raison de ne pas toucher tout le monde.

Vous avez dit qu'on était de fins stratèges - non, on n'a fait que faire notre travail. On a suivi notre politique, que nous avons défendue depuis plusieurs années.

Vous avez aussi dit que le projet était tellement bien ficelé qu'on ne peut rien changer. Alors là, il faut rendre à César ce qui est à César, ce n'est pas moi qui l'ai écrit, j'ai donné des ordres. Mais cela démontre que j'ai d'excellentes collaboratrices et d'excellents collaborateurs et celle qui a rédigé ce projet est ici présente, M^{me} Claudia Blanc, qui a fait, c'est vrai, un excellent travail.

Ensuite, dans les différentes remarques qui ont été faites - je ne veux pas toutes les aborder - vous avez raison, on a dû faire des mesures d'économies en 2012, proposées par moi-même. C'est toujours le problème de l'équilibre qu'a relevé le président du Parti socialiste ce matin. C'est toujours une question d'équilibre. Il faut tellement peu pour que la machine se rayer. Je rappelle que sur un budget de 3,7 milliards, si vous avez 1% de recettes en plus ou en moins et 1% de charges en plus ou en moins, eh bien, cela vous fait 74 millions. C'est pas plus compliqué que ça. La machine peut donc rapidement se rayer. D'ailleurs, le député Dafflon l'a cité tout à l'heure, les finances publiques à Fribourg, eh bien, il l'a clairement dit, c'est le travail des collaboratrices et collaborateurs, des directeurs successifs, des député-e-s aussi, mais ce qui est intéressant, c'est de voir ce qui se passe dans d'autres cantons. On a cité des cantons qui dépensent plus qu'ils ne gagnent.

Et là, j'en viens aux remarques de M. le Député Mauron - et là, je suis d'accord avec lui -, il ne faut pas couper des prestations. Par contre, il faut éviter de créer de nouvelles prestations sauf si elles sont vraiment nécessaires. Lorsqu'on crée une prestation et qu'il faut revenir en arrière par la suite, comme ça se fait dans un canton pas si éloigné, c'est vraiment difficile. Évitions les excès qui nous mèneraient à de nouvelles mesures d'économies.

Quelques-uns parmi vous m'ont dit hors séance, hier ou avant-hier: "Mais, Godel, tu es modeste, trop modeste!" Cela a été cité ce matin avec ces mesures - M. Peiry parle d'un pas de géant. Mais il vaut mieux y aller par petits pas, parce que quand il faut revenir en arrière, c'est trop tard. Vous n'arrivez pas à revenir en arrière sur des prestations. Après, il faut prendre des mesures drastiques et je pense que c'est négatif.

M. le Député Steiert a parlé des déductions pour les déplacements. Je suis d'accord avec lui, le Conseil d'Etat l'avait proposé, modestement, mais vous l'avez refusé. Affaire réglée.

Une députée, je crois, a dit qu'avec ces 30 millions, on pourrait créer 200 postes. C'est vrai, je dirais même plus. Mais je vous donne un exemple que je cite souvent: si vous créez 100 postes dans l'administration la première année, la deuxième année aussi et la troisième année encore tout comme la quatrième, vous pouvez faire le calcul, vous avez une charge rédhitoire de 110 millions par année supplémentaire après quatre ans. C'est ça, la réalité. Encore une fois, c'est toujours une question d'équilibre - faisons attention!

Madame la Députée Nadine Gobet a dit qu'on était modestes. C'est vrai qu'on est modestes. J'ai eu l'occasion d'en parler. On verra avec le projet si j'ouvre un peu le robinet. Mais encore une fois c'est une question d'équilibre. Je vous avise quand

même qu'au niveau fédéral ils ont voulu aller très loin, il y a eu un référendum qui a été lancé, selon mes informations il aurait abouti. Attention donc de ne pas aller trop loin.

Concernant les communes, bien sûr, je comprends tous ceux qui sont intervenus pour les communes. C'est la raison pour laquelle on a touché pour plus de la moitié - 16 millions si je ne fais erreur - le coefficient, qui ne touche pas les communes. Je comprends la problématique. Après, ça n'empêche pas la commune de naviguer. Avec ce qu'on fait là, je ne crois pas que c'est insurmontable, mais, évidemment, c'est toujours difficile.

L'ordre de grandeur, je crois qu'un député l'a cité... Pourquoi est-on arrivé à 30 millions? Lorsque j'ai demandé à mes services, je leur ai dit "faites-moi une proposition à 30 millions", parce que c'est vrai que depuis 2012 les bénéfices qui ont été réalisés - avec, je le rappelle quand-même, deux années juste à l'équilibre, voire au négatif pour près d'un million, c'était l'année 2013, en 2014, on était juste à l'équilibre - eh bien, le bénéfice moyen de 2012 à 2018, il est de 54 millions. Certains me disent "mais au vu de ces 54 millions vous pourriez faire un peu plus que 30". Cela a été dit d'ailleurs, M. le Député Peiry a demandé qu'on mette en œuvre la motion Bapst/Rauber. Si on additionne ces deux, les motions qui sont présentées aujourd'hui et la motion Bapst/Rauber, on se situe exactement à ce qu'on a eu comme bénéfice en moyenne, puisque la motion Bapst/Rauber, c'est 25 à 30 millions.

Voilà, je ne crois pas que je veux être plus long. Simplement pour vous dire que je pense que c'est nécessaire de faire et un geste et que je vous encourage à suivre les propositions que vous fait le Conseil d'Etat.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je constate que vous n'avez pas parlé du manque d'investissements dans l'environnement.

Le Président. Vous le faites souvent, vous prenez la parole après le commissaire et c'est arrivé plusieurs fois. Je vous rappelle qu'on prend la parole juste pour corriger certains faits. Chez vous, ça devient une habitude et, je vous dis franchement, à titre personnel, que cela devient désagréable.

> Au vote, le fractionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat est accepté par 96 voix contre 1 et 7 abstentions.

Ont voté Oui: Total 96

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghelmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

A voté Non: Total 1

Schneuwly André (SE,VCG/MLG)

Se sont abstenus: Total 7

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG)

> Au vote, la prise en considération de la 1^{re} mesure soutenue par le Conseil d'Etat (modification du coefficient cantonal de l'impôt sur le revenu de 2%) est acceptée par 64 voix contre 36. Il y a 4 abstentions.

Ont voté Oui: Total 64

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté Non: Total 36

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP)

Se sont abstenus: Total 4

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG)

> Cette proposition est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

> Au vote, la prise en considération de la 2^e mesure soutenue par le Conseil d'Etat (déduction pour contribuable célibataire modeste) est acceptée par 82 voix contre 13. Il y a 9 abstentions.

Ont voté Oui: Total 82

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/

SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté Non: Total 13

Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP)

Se sont abstenus: Total 9

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP)

> Cette proposition est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

> Au vote, la prise en considération de la 3^e mesure soutenue par le Conseil d'Etat (déduction pour contribuable célibataire modeste) est acceptée par 82 voix contre 13. Il y a 10 abstentions.

Ont voté Oui: Total 73

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté Non: Total 21

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP)

Se sont abstenus: Total 10

Berset Solange (SC,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP)

> Cette proposition est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

> Au vote, la prise en considération de la 4^e mesure soutenue par le Conseil d'Etat (dégel partiel de la déduction pour l'assurance maladie de 15%) est acceptée par 70 voix contre 24. Il y a 20 abstentions.

Ont voté Oui: Total 70

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté Non: Total 24

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP)

Se sont abstenus: Total 10

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP)

> Cette proposition est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2019-GC-109

Modification de la loi sur le contrôle des habitants RSF 114.21.1

Auteur-s:	Thalmann-Bolz Katharina (<i>UDC/SVP, LA</i>) Butty Dominique (<i>PDC/CVP, GL</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Dépôt:	18.06.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 2063</i>)
Développement:	19.06.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 2063</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	26.11.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3540</i>)

Prise en considération

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Gemeinderätin der Stadt Murten und Präsidentin des Gemeindeklubs.

Grossrat Dominique Butty und ich haben die vorliegende Motion, deren Absicht vor allem technischer Natur ist, aus zwei Gründen eingereicht. Einerseits sind die Menschen heute viel mobiler geworden als noch vor zehn Jahren, nicht nur in Bezug auf den Arbeitsplatz, sondern auch auf den Wohnort. Die Mutationsliste der Zu- und Wegzüge ist daher in vielen Gemeinden beträchtlich länger geworden, und die Fehlerquote der Meldepflicht hat zugenommen. Andererseits sind mit der Digitalisierung in den Gemeindeverwaltungen die amtlichen Stellen auch auf genauere und schnellere Angaben der Zu- und Wegzügler angewiesen. Diese Angaben können mit dem aktuellen System, bei dem sich die Einwohnerinnen und Einwohner selber an- und abmelden, nur ungenügend gewährleistet werden. Die Angaben sind oft zeitverzögert, unvollständig oder fehlerhaft und mit grossem Aufwand verbunden für die Gemeinden. Abhilfe kann ganz einfach die Schweizer Norm bringen, die für Bund, Kantone und Gemeinden gilt. Die Umsetzung der neuen Schweizer Norm eCH-0112 ermöglicht einen Datenaustausch zwischen den verschiedenen Partnern wie den Liegenschaftsverwaltungen, den Vermietern und den Gemeinden.

Dazu kommt, dass die neue kantonale Plattform, der Freiburger Wohnungs- und Immobilien-Monitor, ebenso auf genaue Daten angewiesen ist, wenn er effizient funktionieren will. Es bedarf also einer Meldepflicht Dritter, die den Zuständigen der Einwohnerkontrollen der Gemeinden auf Anfrage hin unentgeltlich Auskunft über die meldepflichtigen Personen erteilen. Eine solche Meldepflicht bedingt allerdings eine entsprechende gesetzliche Grundlage, und diese fehlt im Kanton Freiburg. Unsere Nachbarkantone Bern, Waadt, Neuenburg und Wallis haben diese Meldepflicht in den Gesetzen über die Einwohnerkontrolle verankert. Im Kanton Freiburg wäre das auch zu realisieren. Die Zeit ist reif dazu.

Deshalb beantragen wir eine Änderung des Gesetzes über die Einwohnerkontrolle, die es den Gemeinden ermöglicht, den Bedarf an fehlerfreien Daten zu erfüllen. Der Staatsrat teilt unsere Meinung und ist der Ansicht, dass es an der Zeit ist, einen Paradigmenwechsel vorzunehmen. Für die ausführliche, positive Antwort möchten wir uns beim Staatsrat bedanken.

Werte Grossrätinnen und Grossräte, wir sind sicher, dass wir Sie von der Notwendigkeit einer Gesetzesänderung über die Einwohnerkontrolle mit unseren Ausführungen überzeugen konnten. Deshalb bitten wir Sie, unser Anliegen zu unterstützen und laden Sie ein, die Motion anzunehmen.

Bürgisser Nicolas (*PLR/FDP, SE*). Die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt die vorliegende Motion einstimmig. In der Tat gibt es keine zusätzliche Bürokratie, wie befürchtet, denn der Vorgang des An- und Abmeldens der Gemeinden bleibt ja bestehen. Es ist einfach jetzt die Immobilienregie, die dies machen muss oder sollte, und nicht mehr die Privatperson selber. Manchmal melden sich ja Personen bei den Gemeinden auch absichtlich nicht ab, um weiterhin von Sozialleistungen profitieren zu können, obwohl die Person schon eine Weile nicht mehr dort wohnt.

In diesem Sinne stimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion der Motion einstimmig zu.

Sudan Stéphane (*PDC/CVP, GR*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce dossier. Le groupe démocrate-chrétien a analysé attentivement la motion Thalmann-Bolz/Butty, qui demande la modification de la loi sur le contrôle des habitants et la réponse du Conseil d'Etat y est favorable.

En effet, cette mise à jour améliorera de façon mesurable trois aspects qui lui sont liés. Tout d'abord l'organisme eCH, qui édicte les normes à l'ensemble du territoire suisse a besoin d'une base légale cantonale afin d'être opérationnelle et pouvoir être mise en place sous le terme barbare de eCH-0012 dans les différentes administrations communales. Ensuite, l'observatoire du logement s'en retrouvera bonifié avec moins de latence dans les statistiques, ce qui améliorera grandement ses performances. Enfin, avec la résolution de la problématique Serafe et de son décalage entre les informations, la situation réelle pour la facturation sera plus efficiente. C'est changer ce paradigme qui date de 2009 et donc une amélioration dans le contrôle

des habitants, tâche que les communes devront assumer en introduisant cette norme de leur système informatique, ce qui n'engendrera pas de frais supplémentaires pour celle-ci semble-t-il. M. le Commissaire pourrait-il quand même le confirmer?

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien acceptera donc à l'unanimité cette motion.

Steiert Thierry (PS/SP, FV). Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier si ce n'est que je suis en charge du domaine du contrôle des habitants en tant que syndic de la Ville de Fribourg.

Le groupe socialiste a examiné la motion numéro 109 et constate que les arguments soulevés par les motionnaires sont pertinents et répondent à un besoin avéré. Les données provenant des régies bailleurs et logeurs constituent en effet un instrument indispensable pour les statistiques du logement mais aussi pour l'exercice des tâches communales, telles que l'attribution des habitants à un logement précis. L'absence de données fiables, respectivement la présence de données lacunaires, a contribué au cafouillage des factures Serafe en début d'année. Ce n'était pas la raison principale, parce qu'on a quand même perdu plusieurs dizaines de places de travail à cause de l'attribution de ce mandat à Serafe, que Billag détenait auparavant à Fribourg.

La question que nous nous posons est celle de la protection des données. Est-ce que le Conseil d'Etat est en mesure de nous rassurer que les données sensibles qui sont contenues dans les contrats de bail seront traitées de manière confidentielle, respectivement que ces données seront aussi détruites après utilisation ou que des données non nécessaires ne seront pas utilisées de manière contraire aux prescriptions de la protection des données?

Moyennant ces remarques-là, le groupe socialiste acceptera cette motion.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec l'objet, si ce n'est que j'ai été syndic également d'une commune, et je partage ainsi les soucis d'une grande commune et d'un grand syndic, c'est-à-dire mon collègue Steiert de la Ville de Fribourg et ses questions sur la protection des données.

Notre groupe Vert Centre Gauche a porté comme il se doit son attention sur le contenu de la motion, qui nous interpelle en ce moment. Nous partageons aussi le raisonnement de ses auteurs, une réflexion qui apportera une modification bénéfique au système en vigueur. Il faudra bien entendu passer par une modification de la loi sur le contrôle des habitants. Les ramifications de cette dernière nous annoncent également des réajustements bénéfiques dans le domaine fiscal et de manière plus pragmatique dans le cadre des activités de l'observatoire du logement. Au niveau national, les choses avancent aussi par le biais d'une réflexion projetant la mise sur pieds du Service national d'adresses (SNA). Nous sommes donc favorables à la motion de nos collègues Thalmann et Butty.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Le Conseil d'Etat estime qu'il est judicieux d'accepter cette motion et donc ce changement de paradigme. Je ne vais pas revenir sur les raisons et les arguments de ce changement, je crois que les différents intervenants les ont soulevés.

Je veux simplement relever que cette modification de la loi sur le contrôle des habitants apparaît opportune, parce qu'elle correspond notamment aux intérêts des communes fribourgeoises. D'ailleurs, cette modification a recueilli aussi dans le cadre d'une consultation interne le soutien du Service de la statistique, de l'observatoire du logement et immobilier Fribourg, du Service du logement, qui nous a signalé que de nombreuses régies d'ailleurs pratiquent déjà cette information. De son côté, le Service de l'information de la télécommunication (SITel) estime qu'il serait envisageable pour les propriétaires privés d'offrir à plus ou moins court terme la prestation de mutation par le biais du guichet de la cyber-administration.

M. le Député Sudan a soulevé la problématique des frais éventuels qui pourraient découler de ce changement de législation. Nous allons naturellement examiner ce qu'il en sera dans le cadre de la mise en œuvre de cette motion.

M. le Député Steiert soulève également avec raison la préoccupation qu'il y a lieu d'avoir sur la protection des données et je crois que dans la mise en œuvre de cette mission il s'agira pour le Conseil d'Etat, respectivement pour le Grand Conseil, d'y répondre. Nous devons donc porter une attention particulière au respect des données. A priori, cela semble possible, puisqu'une telle pratique existe déjà, notamment dans les cantons du Jura, de Thurgovie et d'Argovie.

Pour l'ensemble de ces motifs, le Conseil d'Etat vous invite donc à accepter cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 92 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui: Total 92

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley

Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

A voté Non: Total 1

Glasson Benoît (GR,PLR/FDP)

S'est abstenu: Total 1

Brodard Claude (SC,PLR/FDP)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Décret 2019-DICS-52

Financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques

Rapporteur-e:	Piller Benoît (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Rapport/message:	24.09.2019 (BGC décembre 2019, p. 3363)
Préavis de la commission:	25.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3375)

Première lecture (suite)

Le Président. Je vous rappelle que mercredi les débats ont été suspendus alors que nous étions à l'article 2. Pour rappel, l'article 1 avait été accepté selon un amendement de M. le Député Kubski. Nous devons passer au vote l'article 2, qui faisait l'objet d'un amendement de M. le Député Kubski, lequel amendement créait un doute amenant à la confusion.

M. le Député Kubski m'a avisé, et je lui demande de me confirmer, qu'il retirait son amendement de mercredi et qu'il en déposerait un autre. D'autre part, à l'article 2, j'ai aussi reçu des amendements de M^{me} Aebischer. Au vu des amendements en ma possession et afin d'éviter encore plus de confusion et de pouvoir voter un article 2 alors que l'amendement n'est plus en vigueur et que l'article 2 ne serait plus en cohérence avec l'article 1, je rouvre la discussion sur l'article 2. Je reprends la discussion à l'article 2. C'est la seule façon d'avancer de manière cohérente. Pour l'article 2, je donne la parole à M. le Rapporteur.

Art. 2 (suite)

Piller Benoît (PS/SP, SC). Le décret que nous avons examiné en commission demandait 2,5 millions pour l'année 2020 et 7,5 millions pour les années 2021 à 2024. Cette deuxième partie était assortie de conditions. La commission avait rajouté encore

des conditions dans sa version bis, que vous avez maintenant sous les yeux. Mercredi, nous avons adopté une limitation du montant à 2,5 millions, donc dans cet article 2 il faut maintenant le modifier également parce que, si je comprends bien l'amendement du député Kubski, la contribution de 2,5 millions serait limitée à l'année 2020, ce qui permettrait aussi au SICHH de continuer ses activités dans l'attente de la décision du SEFRI. J'attends les nouveaux amendements pour m'exprimer.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Evidemment, cet article 2 est maintenant à modifier compte tenu de l'article 1. On ne peut plus le reprendre tel quel. J'aimerais quand même rappeler, en tout cas dans le sens du Conseil d'Etat, l'essentiel d'une détermination du Grand Conseil sur l'entier du montant, à savoir 10 millions. Il est évident pour le Conseil d'Etat que l'article 2 doit mentionner l'engagement ferme aussi sur 7,5 millions. Je distingue peut-être là un engagement sur le montant du versement lui-même qui dès le départ, et dans notre proposition d'origine nous l'avions indiqué, est subordonné à des conditions à réaliser. Il n'est donc pas acquis d'avance au SICHH, même s'il y a un engagement ferme du Grand Conseil pour ce montant. Encore faut-il remplir les conditions. En elles-mêmes, ces deux conditions sont déjà de sacrés défis.

Je rappelle également que la demande qui a été faite fin juin au SEFRI par le SICHH porte sur les années 2021-2024 et qu'il faut aussi pouvoir montrer à la Confédération, respectivement au service qui s'en occupe, que parallèlement à cette demande il y a une détermination qui couvre cette période, ce que ne fait pas l'article 1 actuellement, lequel ne permet donc pas sous cet angle de remplir les conditions des articles correspondants dans la loi sur l'encouragement à la recherche et à l'innovation.

Sur les différents éléments qui ont déjà été annoncés dans les amendements, je prendrai la parole à l'issue des explications qui seront données.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Avant toute chose, je me dois de revenir sur ce qu'a dit le commissaire du gouvernement mardi dernier. Il nous a dit que donner seulement 2,5 millions et pas les 10 millions en entier, c'était tuer le SICHH. C'est absolument faux et j'en ai pour preuve le fait que notre collègue Bernadette Hänni, qui a fait sa carrière au SEFRI, a pris son bâton de pèlerin et est allée contacter le SEFRI, qui lui a dit que ces 2,5 millions permettaient d'avoir l'entrée en matière sur l'accréditation et après venait la question du financement. Donc, ces 2,5 millions permettent au Grand Conseil de garder la maîtrise sur ce dossier et de ne pas donner une carte blanche au Conseil d'Etat.

Par rapport à l'amendement, à la suite des remarques pertinentes du député Dietrich, je l'ai retiré et modifié. Il y a donc l'article 2, dont la teneur est la suivante: "la contribution financière pour 2020 prend la forme d'une aide à fonds perdu". J'ai simplement supprimé tous les éléments qui entraient dans la question de la gestion du SICHH et j'ai ajouté un article 2a, dont la teneur est la suivante: "Un décret complémentaire relatif à une contribution financière de 7,5 millions pour les années 2021 à 2024 sera soumis au Grand Conseil une fois l'obtention pour le SICHH de la certification de centre de compétences technologiques par le SEFRI." Ce deuxième article n'est pas contraignant. Cela oblige simplement le Conseil d'Etat à revenir dans un second temps avec un nouveau décret. C'est comme cela nous qui déciderons si, oui ou non, on donne ces 7,5 millions complémentaires. C'est à mon sens complètement absurde de revenir avec les éléments de la députée Aebischer et du député Schoenenweid. C'est comme si on avait déjà joué un match entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, et Dieu sait si le FC Grand Conseil est bon, et on réorganise le match parce qu'on n'est pas content d'avoir perdu la première manche.

En soi, c'est relativement clair. On a un choix: soit le Grand Conseil garde la maîtrise et acceptera l'année prochaine ces 7,5 millions si on nous donne l'accréditation, soit on donne une carte blanche totale au Conseil d'Etat.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je vous ai fait part hier des amendements que je compte déposer: une réorganisation de l'alinéa 2, qui nécessite aussi un nouvel alinéa 3 et 4.

Je parle maintenant par rapport à l'alinéa 2. J'aimerais répéter mon lien d'intérêt. Je fais partie du *advisory board* du SICHH. J'ai dédié mon temps libre pour mieux comprendre ce qu'il se passe et cela m'a permis de suivre l'évolution de ce centre. J'aimerais dire deux phrases par rapport à ce centre encore. On a beaucoup débattu de l'aspect entrepreneurial du SICHH lors des débats de mercredi. On devrait comprendre que ce centre est un centre de diagnostic spécialisé dans la santé humaine, qui a pour but de travailler dans les diagnostics et on a des chercheurs de toute l'Europe qui y travaillent. Par exemple, nos neurologues qui travaillent sur l'Alzheimer ont fait déjà quatre publications cette année. C'est un taux énorme pour des chercheurs. Notamment cette année en 2019, le SICHH a déjà posé six projets Innosuisse en collaboration avec l'économie et des partenaires de l'économie. On ne peut pas seulement juger le travail du SICHH par rapport au revenu entrepreneurial mais aussi par le travail scientifique qu'il est en train de faire.

Voyant les conditions du SEFRI aujourd'hui, on doit se prononcer sur un principe. C'est un principe d'installer le sixième centre de compétences technologiques ici dans le canton de Fribourg. Ce principe veut dire qu'on veut susciter des fonds fédéraux, donc on parle ici de 10 millions pour la période de 2021-2024. Cela nécessite un engagement. Je vous ai remis dans mon mail d'hier que dans l'application mais aussi dans la loi fédérale c'est mentionné que le SEFRI veut voir l'engagement du canton pour l'implantation de ce centre. C'est pourquoi je vous sou mets cet amendement, où je veux respecter les débats

de mercredi et dire qu'en plus de la contribution octroyée en 2020 en vertu de l'article 1, une contribution de 7,5 millions de francs sera allouée. J'ai eu des collègues qui m'ont demandé de le mettre ainsi et c'est pourquoi je l'ai adapté ici comparé au mail que je vous ai envoyé hier soir. Les conditions restent les mêmes que dans le projet initial du Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, on a une chance et on se doit de se prononcer pour savoir si on veut un sixième centre de compétences technologiques ou non. Cet amendement vise à prendre cette décision aujourd'hui. Je viendrai avec les amendements plus tard. Comparé à l'amendement que vient de présenter M. Kubski, ma proposition sera dans l'article 4 de dire que le Conseil d'Etat informe le Grand Conseil avec un rapport avant de débloquent les contributions prévues à l'article 2 et au moment où ces conditions sont accomplies.

Avec ces remarques, je vous invite à suivre mon amendement. Je vous remercie de votre soutien pour l'innovation pour le canton de Fribourg.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Tout d'abord, encore un grand merci à M^{me} Aebischer d'avoir pu faire arrêter la discussion de mercredi passé. Je l'ai soutenue, car j'avais une énorme peur qu'on enterre un projet qui nous promet éventuellement 10 millions de francs de la part de la Confédération. Mercredi après-midi, j'ai pris contact avec mes collègues de mon ancienne place de travail, où se trouvent justement les responsables de ces projets, là où les projets passent, là où les projets sont regardés pour une première fois. J'ai expliqué la situation. Le Grand Conseil montre la volonté d'allouer le montant total du projet mais en deux tranches, 2,5 et 7,5 millions en décembre. J'ai posé la question si avec ce procédé le projet va être mis en péril. La réponse est non, pas du tout. C'est plutôt normal et compréhensible. En fait, le Conseil suisse de la science (CSS) va examiner seulement si les projets remplissent les critères remplis dans la loi, s'ils méritent d'être subventionnés. Les projets vont être examinés en tant que tels comme ils ont été déposés en juin. Les projets qui ont passé cette première sélection ne doivent pas dépasser le montant. C'est aussi une condition que la Confédération met à disposition, un certain montant de la Confédération que les projets ne peuvent pas dépasser.

Avec l'entrée en matière, le Grand Conseil a manifesté qu'il croit en ce projet et ne veut pas enterrer un projet qui pourra être bienfaisant pour notre canton. S'il avait dit non, il aurait fallu le dire à la Confédération. Comme cela, le CSS ne s'intéresse pas du tout à comment le canton va procurer cet argent, comment il s'organise pour avoir cet argent le jour où le projet va être accepté.

L'amendement de Grégoire Kubski, qui reprend les sensibilités du Grand Conseil et aussi du contribuable promet que le reste de 7,5 millions va suivre à condition que le projet soit accepté. Le Grand Conseil ne sera pas si bête de dire non au solde de 7,5 millions en décembre prochain si le projet aura passé la rampe, de renoncer à ce montant de 10 millions au plus. La reconnaissance, qui n'est pas tout à fait facile à avoir, sera la preuve claire de la haute qualité du travail au SICHH.

On l'a vu mercredi et déjà le décret était formulé dans ce sens que la volonté du Grand Conseil est claire de faire dépendre la deuxième tranche de l'acceptation du projet et pour finir aussi l'amendement de M^{me} Aebischer aujourd'hui. Avec les 2,5 millions de francs, nous donnons aujourd'hui une vraie chance à une activité qui devrait en principe être soutenue dans notre canton, canton de formation et d'innovation que nous voulons être. Avec cette première tranche, le SICHH aura la chance pendant l'année 2020 de montrer davantage sa performance, ou sa *success story*. Je vous encourage à soutenir cet amendement.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier. Je travaille pour l'EPFL, qui a aussi un centre technologique et ce centre à Ecublens rayonne dans tout le canton de Vaud. J'ai aussi envie d'avoir une chance pour Fribourg d'avoir ce sixième centre de technologie d'importance nationale. C'est une chance pour Fribourg. Il faut investir et je pense qu'un jour ou l'autre on va aussi récolter les fruits de cet investissement.

Autre lien d'intérêt, j'étais membre de la commission parlementaire. Je rappelle à tous les députés que cette commission parlementaire a avalisé le projet de la commission, qui se rapproche de l'amendement Aebischer/Schoenenweid, à 9 voix contre 0. Il y a donc eu tout un travail de la commission parlementaire, qui a permis de monter ce projet, en particulier de donner toutes les garanties au Grand Conseil que cet argent soit correctement utilisé, c'est-à-dire l'enveloppe globale des 2,5 millions pour cette année de prestation du dossier et les 7,5 millions pour le développement du projet. Dans ce cadre-là, je demande vraiment à mes collègues députés de soutenir cet amendement Aebischer. Cet amendement en particulier suit tout à fait la logique que la majorité du Grand Conseil a voulu modifier le premier amendement. Dans ce cadre-là, si on ne suit pas cela, les risques de perdre l'ensemble de la mise de départ, en particulier les 2,5 millions, sont très élevés. Je vous demande dès lors de suivre cet amendement de Susanne Aebischer.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Il y a encore deux mois, je ne connaissais que très peu le SICHH. Nous avons reçu une invitation, vous les députés et nous les chefs de groupes séparément, pour prendre contact, aller au SICHH et pour en parler, pour aller à Bluefactory. J'ai passé une soirée il y a cinq ou six semaines avec Emmanuel Waeber. On était que les deux. Nous avons pu parler avec M^{me} la Vice-rectrice de l'Université de Fribourg, avec le CEO M. Brunner et M. René Jenny le président

du conseil d'administration. Je tiens à vous dire, pour ceux qui sont allés comme le collègue Ducotterd, qui y est allé un peu plus tard et peut-être d'autres sont allés, que tous ceux qui ont été parler avec ces gens ont eu une bonne impression du projet. Aujourd'hui c'est cela qui importe. J'ai eu une très bonne impression de ce projet et Emmanuel Waeber est sûrement le dernier député facile à convaincre, mais il vous a certainement dit qu'il allait convaincre le groupe UDC de soutenir le projet. J'ai moi-même dit la même chose.

En l'état, ce projet est important. Il est important pour Fribourg, pour l'innovation, pour tout le développement d'autres entreprises par rapport au diagnostic médical. Le sentiment que j'ai est qu'il y a une majorité qui n'est plus d'accord de tirer la prise. Il faut garder en vie ce projet. C'est hyper important.

Par rapport aux amendements, ce qui m'inquiète tout de même, chère collègue Hänni et cher collègue Kubski, c'est que tout d'un coup vous venez en disant qu'on a les garanties du SEFRI et cela va suffire. Pourquoi est-ce que cela vient maintenant oralement? C'est cela, la crainte. Si on se base là-dessus, mais comment se baser là-dessus? Pourquoi le Conseil d'Etat et la commission n'ont-ils pas demandé avant des garanties écrites si c'est si facile de les obtenir en l'espace d'une journée? Personnellement, j'aurais quand même une certaine prudence si on veut maintenir en vie ce projet il faut suivre les amendements Aebischer. Il y a donc trois amendements qui vous sont proposés. Je pense que c'est la seule garantie que l'on a aujourd'hui pour avoir les subventions fédérales pour ce projet hyper important, qu'on maintienne les places de travail où elles sont à Bluefactory et des places de travail de qualité pour le développement du diagnostic médical. Malheureusement, cher collègue Kubski, seulement me dire oralement que pour le SEFRI c'est bon ne me suffit pas. Dans ce sens-là, on ne va pas retenir votre amendement mais on va soutenir l'amendement de Susanne Aebischer.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). C'est difficile de savoir à quel titre je m'adresse à vous. Je n'ai pas de lien particulier.

J'ai été très frappé par l'intervention de mon collègue Kubski mercredi. Cette question qu'il a posée a pu mettre en exergue quelque chose d'extrêmement important: c'est le doute qu'a cette assemblée sur ce projet. On a pu chiffrer ce doute. On parle aujourd'hui du SEFRI et du rôle qu'il peut jouer. M. le Commissaire, vous m'avez traité d'entrepreneur. Vous étiez un petit peu déçu que je ne sois pas plus entrepreneurial. Mais comme entrepreneur, lorsque je vais demander un crédit à la banque, la banque regarde mon projet pour voir s'il est viable et exige de moi une participation. Le SEFRI donne un financement, le deuxième financement c'est vous qui allez le donner. C'est le capital-risque dans une entreprise. Ce capital-risque est à 50%, c'est 10 millions. Ce n'est pas le rôle du SEFRI qui va juger maintenant si votre projet marche ou ne marche pas. Le SEFRI a des directives. Il faut qu'il y ait ça et ça, une fois une coche là et là, puis on donne le projet. Maintenant, c'est une affaire de croyances. Je vous ai toujours dit que je ne croyais pas. Le pari de Pascal, je ne le fais pas ici avec cette entreprise au vu des arguments que je vous ai donnés. Si vous décidez d'entrer en matière, je pense que l'amendement de ma collègue est peut-être un moindre mal, parce qu'il nous laisse au moins la possibilité de réintervenir. Je crois que d'une manière générale j'ai de la peine à engager un capital risque au nom des gens qui m'ont élu pour une entreprise dont je ne sais pas grand chose. Je ne peux pas vraiment adhérer entièrement. Si c'était mon argent, et je demande la même chose aux autres, je me demande comment cela se passe.

Garghenti Python Giovanna (PS/SP, FV). C'est à titre personnel que je prends la parole. Mes liens d'intérêts: j'ai signé aussi la *white paper* pour soutenir ce projet à la Confédération, comme mes collègues Nadine Gobet et Susanne Aebischer.

Personnellement, je vais soutenir l'amendement de Susanne Aebischer, parce qu'il donne plus de chance au projet de recevoir l'argent de la Confédération et d'être à ce titre reconnu comme centre de compétence. Je vous invite à en faire de même.

Baiutti Sylvia (PLR/FDP, SC). Je prends la parole en tant que membre de la commission pour le décret de financement du SICHH. A mon avis, dans le décret il y a trois phrases qui disent exactement ce que disent les amendements, c'est-à-dire qu'on donne un montant de 2,5 millions pour l'année 2020 avec une condition qui est celle d'obtenir la subvention du SEFRI. Cette condition, pour ma part est *sine qua non*, cette condition est remplie, on peut continuer à donner les 7,5 millions suivants ou on s'arrête là. Pour ma part, je veux croire en cette entreprise. Je veux croire qu'en focalisant ces activités dans le diagnostic, le conseil d'administration a pris des mesures de recentrage pour donner des performances meilleures au SICHH. Des performances tant économiques que médicales, parce qu'un diagnostic posé rapidement offre un traitement, enfin offre la possibilité d'obtenir un traitement. Plus vite un traitement est donné, plus vite une personne est soignée, voire guérie. Du coup, c'est du win-win autant pour l'économie que pour la personne. Cela engendre moins de frais médicaux, donc moins de frais d'assurance et de soins, etc. et un état de santé meilleur de la personne concernée, donc une personne à 100% et plus non plus un patient. Dans ce sens-là, je me dis que le SICHH a tout son sens dans une vision plus globale, dans le sens où elle peut générer des frais moindres pour le système de santé que nous avons. Je vous invite à accepter le décret comme il est ou pour le moins à suivre les amendements de Susanne Aebischer.

Pasquier Nicolas (VCG/MLG, GR). Ce centre est une chance unique pour notre canton et notre université et notre groupe soutiendra les amendements qui permettront de s'assurer une bonne gouvernance du SICHH, d'améliorer la qualité des projets technologiques qui s'y développent et de garantir au SICHH les meilleures conditions possible pour l'obtention de

la reconnaissance fédérale. Une majorité de notre groupe s'est déterminée pour soutenir les amendements déposés par M^{me} Aebischer et nous nous interrogeons par contre toujours sur le passé du SICHH et sa bonne gouvernance. Afin d'analyser le fonctionnement et la gouvernance du SICHH, les collègues députés de la commission et moi-même avons préparé un mandat qui est prêt à être déposé. Le but est bien de favoriser l'excellence des projets technologiques du SICHH afin de mettre toutes les chances pour lui offrir la reconnaissance fédérale à Noël 2020. A ceux qui pensent que cette démarche a pour but d'affaiblir le SICHH, je leur réponds par le contraire. La Confédération s'assure elle aussi de la bonne gouvernance des instituts qu'elle subventionne; par exemple, elle l'a demandé en 2016 pour le Swiss Institute of Bioinformatics de Lausanne. Le mandat s'inscrit ainsi dans une démarche proactive de renforcement du SICHH.

Gaillard Bertrand (PDC/CVP, GR). Je vais faire court, je ne vais me prononcer que sur l'amendement Kubski. Madame Hänni, malgré tout le respect que j'ai pour vous, Monsieur Kubski, vous avez des preuves orales. La dernière fois que j'ai eu des preuves orales sur un rapport avec les autorités fédérales, c'était dans le bureau à notre directeur de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, M. Steiert, concernant les PAL. On voit le résultat. Alors je m'arrête à une chose, si on doit soutenir, soutenons l'amendement qui nous garantit quelque chose, tant que vous n'avez rien d'écrit. Merci et soutenez Susanne Aebischer.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Permettez-moi d'être un peu concret, pragmatique, peut-être un peu froid, mais enfin aujourd'hui on a deux amendements. Je prendrai le deuxième de M^{me} Aebischer, qui propose de remettre aujourd'hui 7,5 millions en faveur du SICHH. Or, mercredi, à l'article 1, il y a eu un amendement, nous avons coupé de 10 millions à 2,5 millions, donc il y a à disposition d'après l'article 1 2,5 millions. Donc je ne comprends pas pourquoi aujourd'hui ceux qui ont perdu en votation pour cet article 1 mettent un article 2 qui rajoute 7,5 millions qui ont été perdus mercredi. Donc pour moi, l'amendement de Kubski reflète plus l'esprit de la commission. L'esprit de la commission a toujours été de laisser une chance au SICHH mais de contrôler au mieux l'investissement consenti. C'était le but des amendements aussi que la commission a fait. Je considère donc que l'esprit de la commission est reflétée dans les amendements de M. Kubski et non pas dans ceux de M^{me} Aebischer.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. J'aimerais répondre premièrement que je maintiens ce que j'ai dit mercredi, à savoir que 2,5 millions c'est insuffisant. J'aimerais préciser qu'on a une loi fédérale qui fixe les conditions à atteindre pour pouvoir prétendre à obtenir des contributions, que cette loi prévoit que la part cantonale doit être significative, l'alinéa 4 de l'article 15, la dite-loi sur l'encouragement à la recherche et à l'innovation et que l'alinéa 5 du dit-article prévoit que l'apport ou le soutien de la Confédération est subsidiaire. Ces éléments-là, ils sont bien clairs dans la loi et le SEFRI n'est pas au-dessus des lois à ma connaissance, donc on peut bien contacter quelqu'un au SEFRI, j'ignore d'ailleurs qui. Pour ce qui est du Conseil d'Etat, nous avons pour la commission, aussi contacter quelqu'un au SEFRI, une personne dont j'ai rapporté les propos à la commission, qui a confirmé qu'il fallait un montant significatif et que celui-ci ne pouvait pas être un prêt ou un cautionnement, c'était notre demande précise, mais devait être un élément significatif sous forme de prestation financière ou on a parlé aussi de nature. Sur ces éléments du SEFRI nous avons les informations claires et précises. Je me permets de faire une correction, il n'y a pas une accréditation du SEFRI au projet qui a été soumis par le SICHH, ce n'est pas du tout ce module-là ou ce processus-là. Le SEFRI donne une contribution, mais il n'y a pas une accréditation comme telle.

La proposition de l'amendement de M. Kubski pour prendre une image, puisqu'il prend lui aussi des images sportives, permettez-moi d'en prendre une d'un autre ordre. Cela serait un petit peu d'aller chez un employeur, de postuler à un poste et l'employeur vous dit: "Vous signez là, en revanche, le salaire on vous le dévoilera après qu'on l'ait signé". On ne peut pas maintenant, face à la Confédération, simplement dire dans un amendement, on va revenir. Il n'y a aucune promesse, il n'y a aucun engagement avec ça, ce n'est qu'une déclaration. La seule chose qui est prise, c'est les 2,5 millions de l'article 1. La demande du SICHH porte sur 21-24 pour lequel, dans notre décret, tel qu'il est conçu avec les amendements de M. Kubski, il n'y a rien, absolument rien, simplement de dire qu'on revient dans une année. L'amendement de M^{me} la députée Aebischer s'engage sur ces 7,5 millions qui couvrent la période 21-24 et c'est là l'élément fort, clé, qui permet dans l'analyse actuelle du SEFRI, de constater que nous remplissons les critères de la loi sur le caractère de significatif et du rôle subsidiaire finalement de l'apport ou de la contribution de la Confédération cas échéant. Cela est un élément qui me paraît essentiel, qui n'est pas rempli avec l'amendement de M. Kubski, que ce soit l'article 2 ou l'article 2a. Pour la petite histoire, formellement il n'y a pas de 2a dans un arrêté comme celui-ci, comme c'est nouveau ce sera un autre numéro d'article, mais là n'est pas le problème.

Madame la Députée Hänni, vous dites que l'important, c'est d'avoir deux tranches et que finalement le SEFRI vous a dit: "Mais oui, comment vous allez travailler c'est votre problème, l'important c'est de faire deux tranches." Eh bien, c'est exactement ce que nous faisons dans la version initiale, les deux tranches sont là. Les deux tranches: les 2,5 millions pour 2020 et les 7,5 millions, sous la condition de l'acceptation par le SEFRI et, élément qu'on ne rappelle plus ici, d'un engagement significatif des entreprises également et pas seulement une déclaration d'intention, donc deux défis déjà extrêmement importants qui sont exigés. Alors, évidemment que la Confédération ne va pas regarder dans le détail comment on analyse la chose mais c'est bien notre effort qui va être analysé. D'ailleurs dans le formulaire à remplir lorsqu'on s'adresse au SEFRI, il est bien

marqué "Quelle est la stratégie du canton ? Comment vous insérez-vous là-dedans?" Donc on a bien une vue d'ensemble de ce qu'on veut avoir, avec un effort significatif cantonal pour entrer en matière.

Permettez-moi aussi de revenir sur un élément peut-être qui a passé un peu en-dessous du radar des discussions mais qui me paraît important par rapport à la candidature, je dirais, "fribourgeoise" par le biais du SICHH face au SEFRI. Le SEFRI a des quantités de demandes qui lui parviennent, il n'y a pas que la nôtre, il y a d'autres cantons, il y a d'autres instituts. Le SEFRI va prendre ces demandes, va les analyser avec les critères mentionnés, mais on n'a pas un automatisme entre des cases à remplir, et si on les remplit, si on répond aux conditions, on obtient le montant. On doit remplir les conditions et ensuite on se trouve en compétition avec d'autres demandes. Donc, le chemin n'est pas encore complètement parcouru si ici on est tous sur la même ligne, à tirer à la même corde en disant: "Oui, on y va." Après, on a encore d'autres situations et le SEFRI décidera aussi après, en regardant dans ces différentes candidatures, celles qui sont les plus déterminées et qui emportent l'adhésion de ceux qui les postulent. Donc sous cet angle la proposition de M. le Député Kubski est un sacré affaiblissement, pour le moins qu'on puisse dire, de la candidature fribourgeoise et du SICHH, ce qui revient à dire que finalement ça la vide de toute substance. Evidemment, si on est contre, on est tout content de cet amendement, mais je crois que pour le développement de notre canton et la place de l'innovation dans le canton, c'est essentiel de pouvoir confirmer auprès de la Confédération notre engagement en la matière. C'est pour cela que je vous recommande vivement, avec les deux amendements qui sont proposés ici, de véritablement soutenir celui qui nous laisse toutes les chances d'exister dans la compétition qui aura lieu à Berne, au SEFRI, avec certainement, je ne les connais pas mais je sais qu'elles existent, d'autres propositions qui sont soumises au SEFRI.

J'aimerais encore juste répondre à M. le Rapporteur. L'esprit de la commission, c'est bien. Moi, j'ai ici les résultats de son vote, les résultats de son vote sont quand même, et à la CFG et à la commission, en faveur de la proposition du Conseil d'Etat quant aux 10 millions. Il y a ensuite des conditions à ajouter, ok, mais l'engagement aux 10 millions est acquis dans la commission, c'est comme ça que je l'ai bien compris. Je comprends aussi qu'il y ait des conditions qui ont été rajoutées après, mais je ne crois pas qu'on peut inverser le résultat parce qu'il y avait des conditions rajoutées. Je recommande au Grand Conseil de suivre l'amendement qu'a déposé M^{me} la Député Aebischer. Cet amendement, dans sa substance, restitue la proposition du Conseil d'Etat et je peux donc me rallier à un tel amendement.

- > Au vote, la proposition de M. Kubski est opposée à celle de M^{me} Aebischer. Les des deux obtiennent 49 voix; 4 personnes s'abstiennent.
- > Le président tranche en faveur de la proposition de M. Kubski.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Kubski: Total 49

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnewly Achim (SE,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté en faveur de la proposition de M^{me} Aebischer: Total 49

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel

Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP)

Se sont abstenus: Total 4

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP)

Piller Benoît (PS/SP, SC). Cette commission a une version bis, c'est-à-dire qu'elle a donné des conditions additionnelles. Par contre à l'article 2 let. b, on parle du solde de la contribution, ce solde est évidemment zéro. Dans cette lecture, la commission peut garder son soutien à la version bis, avec un solde de zéro au cas où il y aurait une modification en deuxième lecture.

> Au vote, la proposition de M. Kubski, opposée à la proposition de la commission (projet bis), est approuvée par 56 voix contre 38 et 5 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Kubski: Total 56

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis): Total 38

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP)

Se sont abstenus: Total 5

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP)

> Au vote, la proposition de M. Kubski, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est approuvée par 53 voix contre 45 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Kubski: Total 53

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP)

SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat: Total 45

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP)

Se sont abstenus: Total 3

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP)

> Modifié selon la proposition de M. Kubski.

Art. 3

Piller Benoît (PS/SP, SC). Il n'y a pas de modification de la part de la commission à l'article 3.

> Adopté.

Art. 4

Piller Benoît (PS/SP, SC). Nous avons là un amendement dans la version bis. Les montants octroyés sont comptabilisés à partir de 21 sous le centre de charges "Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi". On avait comparé, pour les autres centres de compétences, c'est la Direction de l'industrie pour mieux observer les retombées économiques. Monsieur le Président, je crois que cet amendement n'a plus de sens, vu qu'on ne parle ici que d'un décret qui porte sur 2020, selon l'article 2 accepté en votation.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. En fait on s'est opposés, bien sûr, à cet amendement même s'il n'est peut-être plus à l'ordre du jour, puisqu'un décret devra revenir. Mais j'aimerais quand même rappeler que la vocation première du SICHH, c'est la recherche et le développement appliqué et la formation, que l'on prend les éléments de l'Université pour le transfert de technologies, qu'au niveau suisse les centres de compétences technologiques sont ancrées au SEFRI et non pas au Seco, donc bien à la formation et non pas à l'économie, qu'un centre de compétences technologiques, c'est bien un centre de recherche et que le capital-actions du SICHH actuellement est construit sur la base de l'Université et pas de l'économie privée, ce ne serait même pas possible pour faire des demandes à la Confédération. Ce qui montre bien que l'ancrage doit rester à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, donc nous nous opposons à cet amendement.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). L'amendement 4 que j'ai proposé était la suite de l'amendement de l'article 2 que j'ai déposé mercredi, je le maintiens.

Le Président. Je peux déjà vous dire avant de vous demander de le lire, vous demandez de le tracer, donc vous demandez de revenir à la version initiale, donc je vais passer au vote. La version initiale contre la version bis, si ça joue pour vous, je pars du principe que votre amendement n'a plus sa raison d'être. Est-ce que ça vous convient?

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Oui, ça me convient. J'ai déposé l'amendement pour pouvoir dire quelques mots, c'est pourquoi je le maintiens.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 53 voix contre 42 et 7 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis): Total 42

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat: Total 53

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP)

Se sont abstenus: Total 7

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP)

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Art. 5

> Adopté.

Titre et préambule

> Adoptés.

Deuxième lecture

Art. 1

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Je propose à l'article 1 d'opposer la version de la commission à l'amendement Kubski, la version initiale du Conseil d'Etat avec le travail de la commission parlementaire contre l'amendement Kubski.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je vous propose donc de revenir à la version initiale du Conseil d'Etat. C'est pour donner ce signal fort dont on vient de débattre dans cette enceinte, que je sens aussi que le groupe socialiste veut donner. Pour obtenir ce 6° centre de compétences technologique dans notre canton, pour pouvoir implanter de nouvelles entreprises dans notre canton et de pouvoir ainsi soutenir l'innovation à côté de notre magnifique tourisme, à côté de notre agriculture mais le tout en travaillant dans le sens qu'on discute tout le temps, pour donner une chance à notre canton de travailler avec notre fortune, de s'investir pour quelque chose du futur.

Baiutti Sylvia (PLR/FDP, SC). Je reviens sur les propos que j'ai eus tout à l'heure en vous demandant de prendre le risque d'être porteurs d'innovation dans notre canton.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). On est devant un choix vraiment cornélien, c'est "tout ou un peu" ou probablement même "tout ou rien". On n'a jamais parlé dans cette enceinte du plan B. Qu'est-ce que le plan B ? Le plan B existe quand même, parce que le travail qui a été fait par ce groupe parlementaire auparavant, ce qui a été fait par le SICHH, ça a une valeur. On m'a vanté, avec un langage très empathique, que ce soit de la part de la direction mais aussi de la part du commissaire, le rôle du SICHH. Le SICHH vaut quelque chose sur le marché. Nous sommes en train de faire l'apologie d'une entreprise d'Etat où on a vu que tout ne fonctionnait pas comme il faut. Donc nous avons le choix entre dire non, une deuxième fois non, une fois oui et oui. Merci quand même de prendre honnêtement votre propre décision en face de votre conscience. Les titres de noblesse, même en sciences s'acquerraient au 19e siècle.

Schwaller-Merkle Esther (PDC/CVP, SE). Ich bin es noch nicht gewohnt, hier zu sprechen. Ich weiss nur aus eigener Erfahrung, dass eine Anerkennung vom SEFRI eine Garantie ist, dass so ein Projekt hervorragend ist. Ich selber habe einmal zehn Jahre lang um einen Master in Didaktik gekämpft, um diese SEFRI-Anerkennung auf Schweizer Ebene zu erhalten. In diesem Sinne möchte ich Sie bitten, dieses Projekt zu unterstützen - eine Garantie vom SEFRI ist für mich die Eingangstüre, dass dieses Projekt Zukunft hat.

Ich bitte Sie daher, die Anträge von Frau Aebischer und vom Staatsrat zu unterstützen.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Sur ces éléments, nous vous invitons bien sûr à soutenir la version originale.

> Au vote, le résultat de la première lecture, opposé à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est confirmé par 54 voix contre 46 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture: Total 54

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnewly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat : Total 46

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Dafflon

Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP)

Se sont abstenus: Total 2

Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 2

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Vu qu'on vient de confirmer les lectures du premier débat avec l'article 1 de 2,5 millions, je repose mon amendement de l'article 2. Je ne vais pas répéter tout ce que j'ai dit. Je pense qu'il faut donner ce signal fort. Malgré tout, on dit maintenant clairement que les 7,5 millions sont octroyés à ces conditions-là. Je viendrai avec les amendements après, pour dire que le Conseil d'Etat doit venir avec un rapport avant de les débloquer, à fin 2020 début 2021, selon le moment. C'est pourquoi je vous invite à soutenir cet amendement à nouveau.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je pense que c'est plutôt une interprétation aussi, qui doit être faite correctement de ces articles. Je trouve que l'amendement Aebischer est beaucoup plus clair et aussi plus contraignant par rapport au SICHH parce que si vous regardez, on précise bien au SICHH les conditions qu'ils doivent remplir pour obtenir les 7,5 millions et s'ils n'arrivent pas à obtenir ces conditions-là, ils n'auront pas l'argent. Alors qu'avec l'amendement Kubski, au départ on ne sait pas où on va, c'est-à-dire que même s'ils remplissent les conditions, on n'est pas certain que le Grand Conseil va donner la suite, par contre même s'ils ne remplissent pas les conditions, on va revenir au Grand Conseil et encore une fois voir le même débat qu'aujourd'hui pour savoir ce qu'on fait pour la suite. Cet amendement-là est clair, à quelle condition il obtiendra l'argent et s'ils ne les remplissent pas, c'est aussi une pression par rapport au travail qu'ils doivent faire, c'est une pression pour faire de la recherche, qui sera utile pour notre canton. La recherche innovante, c'est aussi une pression pour avoir des contacts avec les entreprises privées, avoir une pression pour avoir des contacts avec d'autres hôpitaux et notre HFR. Donc, je pense que si on veut mettre cette pression sur le SICHH, on doit voter l'amendement Susanne Aebischer.

Piller Benoît (PS/SP, SC). L'enveloppe budgétaire a été donnée à l'article 1, elle est de 2,5 millions. Je trouve l'amendement de M^{me} Aebischer illogique et je ne peux pas la soutenir personnellement. La commission ne s'est pas préparée à répondre à une telle question.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. L'amendement de M^{me} Aebischer est parfaitement logique si on veut avoir une chance d'obtenir quelque chose ou d'être reconnu avec le SICHH comme centre de compétence technologique. Je précise que cet amendement est une suite importante de contraintes mais de contraintes qui sont posées dans l'objectif de développer le domaine du diagnostic, ça veut dire de développer l'institution, elle est porteuse d'avenir. La proposition de M. Kubski est, permettez-moi de vous le dire, le prix de l'enterrement. Ce n'est pas possible d'avoir une équipe au SICHH, un team dynamique, qui va de l'avant, avec des gens de très haute compétence et d'avoir comme horizon la fin de l'année prochaine. Cela veut dire qu'il va y avoir là une sacrée démobilisation avec l'amendement Kubski. L'amendement Aebischer permet et j'insiste, permet de répondre au défi, qui est déjà énorme, en étant positif pour l'avenir de l'institution. Je vous recommande donc de soutenir l'amendement Aebischer.

> Au vote, la proposition de M^{me} Aebischer, opposée au résultat de la première lecture, est rejetée par 50 voix contre 49 et 3 abstentions.

Ont voté Oui: Total 49

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd

Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP)

Ont voté Non: Total 50

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Se sont abstenus: Total 3

Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 3

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 4

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 5

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 52 voix contre 37. Il y a 12 abstentions.

Ont voté Oui: Total 52

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/

SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP)

Ont voté Non: Total 37

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Se sont abstenus: Total 12

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP)

Requête 2019-GC-221

Demande de procédure accélérée pour la motion tendant à l'introduction d'une disposition transitoire dans la LATeC en relation avec l'adoption du nouveau plan directeur cantonal

Auteur-s:	Morel Bertrand (PDC/CVP, SC) Collomb Eric (PDC/CVP, BR)
Dépôt:	20.12.2019 (BGC décembre 2019, p. 3555)
Développement:	20.12.2019 (BGC décembre 2019, p. 3555)

Prise en considération

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). De manière à ce que le Parlement puisse se prononcer en connaissance de cause sur cette requête urgente, je vous livre un bref rappel des faits.

En décembre 2017, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions avisait les communes fribourgeoises qu'elle avait décidé de traiter les dossiers de PAL mis à l'enquête avant l'adoption du plan directeur cantonal par le Conseil d'Etat, finalement intervenu le 2 octobre 2018, selon l'ancien plan directeur cantonal. Les communes fribourgeoises se sont pliées, de bonne foi, aux assurances données par l'autorité d'approbation des plans et ont ainsi continué à avancer dans leurs dossiers de révision et de modification, dossiers que certaines communes ont pu mettre à l'enquête avant le 2 octobre 2018. Mais voilà qu'en septembre 2019, le Tribunal cantonal contredit la décision de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et retient que le législateur fribourgeois, par son article 18 LATeC, a donné un effet liant au nouveau plan directeur cantonal dès son adoption par le Conseil d'Etat. Ainsi, toutes les révisions à approuver après cette date doivent l'être selon le nouveau plan directeur cantonal. Cet arrêt du Tribunal cantonal a un effet important et immédiat sur les procédures de PAL d'une cinquantaine de communes. Depuis cet arrêt, tout est paralysé et il y a un risque que des années de travail des communes et des particuliers et des sommes très importantes dépensées soient purement et simplement perdues.

Nous demandons ainsi d'introduire dans la LATeC une disposition transitoire qui prévoit que les révisions générales et modifications de plans d'aménagement locaux mises à l'enquête publique avant l'adoption du plan directeur cantonal le 2

octobre 2018 par le Conseil d'Etat soient traitées sur la base de l'ancien plan directeur. Bien évidemment, cela était pour l'explication de la motion qu'on a déposée.

Je vous lis maintenant la requête d'urgence que nous déposons:

L'arrêt du Tribunal cantonal du 3 septembre 2019 a de lourdes conséquences sur la stabilité et la crédibilité du droit, sur le développement du canton et particulièrement sur les travaux de planification des communes. Afin de tenter de mettre fin à cette paralysie, nous demandons qu'en dérogation à l'article 72 de la loi sur le Grand Conseil, qui prévoit un délai de 5 mois pour répondre à une motion, le Conseil d'Etat doive répondre dans un délai permettant le traitement de notre motion à la session de février 2020.

> Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 84 voix contre 2. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui: Total 84

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté Non: Total 2

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG)

S'est abstenue: Total 1

Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP)

> Le traitement de la motion 2019-GC-220 se fera ainsi selon la procédure accélérée.

Election (autre) 2019-GC-207

Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Johanna Gapany

Srutin de liste

Bulletins distribués: 96; rentrés: 95; blancs: 6; nuls: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Pascal Lauber*, à *Morlon*, par 85 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Nadia Savary: 2; Roland Mesot: 1; Sébastien Dorthe: 1.

Election (autre) 2019-GC-192**Un membre de la Commission des finances et de gestion, en remplacement de Paul Herren-Schick**

Srutin de liste

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blancs: 4; nuls: 1; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Philippe Demierre*, à *Esmonts*, par 91 voix.

A obtenu des voix M. Jean Bertschi: 2.

Election (autre) 2019-GC-184**Un membre de la Commission de justice en remplacement de Marie-France Roth Pasquier**

Srutin de liste

Bulletins distribués: 101; rentrés: 101; blancs: 4; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élu *M. Bertrand Morel*, à *Lentigny*, par 96 voix.

A obtenu des voix M. Michel Zadory: 1.

Election (autre) 2019-GC-215**Deux membres du Conseil d'administration de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF)**

Srutin de liste

Bulletins distribués: 104; rentrés: 102; blancs: 6; nuls: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Sont élus *M. Stéphane Peiry*, à *Fribourg*, par 63 voix et *M. Pierre Mauron*, à *Riaz*, par 57 voix

Ont obtenu des voix MM. Hubert Dafflon: 36; François Genoud: 3; Cédric Péclard: 1.

Prise de congé

Le Président. Avant de clore cette session, je souhaite encore saluer quelques personnes que nous ne retrouverons pas en 2020.

Je commence par Mesdames Johanna Gapany et Marie-France Roth Pasquier, qui, vous le savez, ont troqué leur place sur le banc de l'Hôtel cantonal pour un siège sous la Coupole fédérale. Permettez-moi de les féliciter une fois encore pour leur élection et de leur souhaiter beaucoup de plaisir et de succès dans l'exercice de leur nouveau mandat politique.

Nous saluons également aujourd'hui notre collègue Paul Herren-Schick, qui remet son mandat de député à la fin de ce mois. Cette décision, longuement et mûrement réfléchie m'a-t-il assuré, marque le terme de huit années d'engagement au sein de notre Grand Conseil. Un engagement que ce discret UDC lacois n'a pas manifesté par le dépôt intempestif d'instruments parlementaires – les archives indiquent qu'il n'a cosigné en tout et pour tout que trois mandats –, mais par sa participation active et assidue aux travaux de la Commission des finances et de gestion que Paul, en habile homme de chiffres, a rejointe dès 2011. Son expertise tout autant que sa bienveillance et sa bonhomie en ont fait un rapporteur apprécié de ses pairs et des Directions dont il a été amené à examiner comptes et budgets.

Lieber Paul, im Namen des Grossen Rates danke ich Dir für Dein Engagement und wünsche Dir alles Gute für die Zukunft. Bravo! (*Applaus*)

Nous prenons enfin congé aujourd'hui d'une femme discrète, mais ô combien précieuse. Elle est un rouage presque invisible de notre Parlement, mais un rouage indispensable à son bon fonctionnement. Car c'est elle, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, qui – ces quatorze dernières années – vous a donné la parole.

Les présidentes et présidents ne font en effet – hélas ! – que passer. Mais Christiane Wicht, elle, restait. Fidèle à son poste, au fond de la salle, à côté du poêle en faïence, toute de placidité et de diligence. A brancher les micros pour que vous puissiez exprimer vos opinions ; à les couper lorsque, parfois, vous vous montriez trop diserts ; à braquer sur vous la caméra à la très grande joie des millions d'internautes qui suivent nos débats... Bref : à exécuter inlassablement cette tâche de l'ombre afin de nous mettre en lumière.

Je ne m'épanche pas davantage, chère Christiane, car je sais qu'à la vanité des honneurs, tu préfères justement la délicatesse de l'ombre. Je ne t'en remercie pas moins, au nom de nous tous, pour les centaines d'heures passées au service des députés fribourgeois. Nous te souhaitons une heureuse retraite.

Discours de clôture

Le Président. Madame la Présidente élue,

Madame la Première vice-présidente élue,

Monsieur le Deuxième vice-président élu,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Madame la Présidente élue du Conseil d'Etat,

Messieurs les Conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau du Grand Conseil,

Madame la Secrétaire générale du Grand Conseil,

Mesdames et Messieurs les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat du Grand Conseil,

Chaque jour peut être le dernier. Il n'en est donc aucun d'insignifiant. Ce dernier jour de session de l'année 2019 ne signifiera donc pas rien comme tous ceux qui l'ont précédé depuis le premier janvier ici, dans nos vies comme dans celles de nos concitoyennes et concitoyens. Au moment de m'exprimer une dernière fois depuis ce fauteuil que vous m'avez permis d'occuper pendant une année, je veux d'abord exprimer ma gratitude et ma reconnaissance. Je vous suis reconnaissant de m'avoir donné la chance de rencontrer, dans l'exercice de cette fonction, de si nombreuses actrices et de si nombreux acteurs de la vie politique, sociale, économique, militaire, religieuse et culturelle fribourgeoise. Car, oui, ce fut vraiment un bonheur et une joie de parcourir ce canton de Fribourg du Vully au Haut-Intyamon, de Nuvilly à Planfayon, du Nord au Sud et d'Est en Ouest. Je suis reconnaissant aussi d'avoir pu représenter ce Parlement et Fribourg à l'extérieur de notre canton.

Chaque jour peut être le dernier, il n'en est donc aucun d'insignifiant. En ce moment à la fois signifiant et émouvant, je revois les centaines de visages, heureux ou soucieux, de toutes les Fribourgeoises et de tous les Fribourgeois qui m'ont accueilli lors de leurs assemblées, de leurs rencontres festives, de leurs anniversaires, dans leurs entreprises, leurs places de fêtes, leurs stades, leurs halles d'expositions et comptoirs, leurs écoles, leurs salles de concerts et de spectacles, leurs lieux de culte, leurs crus, leurs villages, leurs villes. Et ils m'ont accueilli à un moment de leur vie. Quoi de plus beau? Quoi de plus précieux comme souvenir de cette année présidentielle, qui m'a fait toucher la réalité fribourgeoise, si riche et si diverse. Cette diversité sociale, linguistique et culturelle est notre seule richesse, tout comme l'affirmation sereine et tranquille de nos traditions et de nos racines.

Chaque jour peut être le dernier, mais il n'en est aucun d'insignifiant. En parcourant chaque jour ou presque ce canton de Fribourg - des Alpes, d'où vient le jour, jusqu'aux lacs, où le soleil décline -, j'ai vu ce pays dans sa réalité, parfois difficile, parfois soucieuse, voire douloureuse mais toujours avide de faire mieux, de faire plus, de surmonter le désespoir - ne serait-ce pas là une belle définition de l'espérance que chante "Le Vieux Chalet" de l'Abbé Bovet? - bref, d'avancer dans la construction d'une communauté fribourgeoise encore plus unie malgré les dissensions usuelles et surmontables de la vie politique, économique et sociale.

Cette année présidentielle m'a permis d'enrichir mon esprit par une connaissance plus approfondie des réalités cantonales en les abordant sur la réalité du terrain foulé quotidiennement et en étant à l'écoute de nos concitoyennes et concitoyens,

rencontrés presque quotidiennement. Oserais-je vous dire qu'il a aussi enrichi mon cœur en ayant permis d'approcher au plus près l'âme du pays de Fribourg, que j'ai parfois presque pu toucher des doigts à travers un chant, une parole, un cortège, un moment de convivialité authentique. En exerçant cette fonction temporaire que vous m'avez confiée, je regarde ce que ces quelque 365 jours m'ont apporté plutôt que ce dont ils m'ont privé. Et je suis reconnaissant à ma famille et à mes proches d'avoir accepté mes absences.

Présider les séances de notre Parlement n'a rien d'insignifiant. Cette tâche implique une préparation très importante, une attention de tous les instants lors des débats, le sentiment d'être le capitaine d'un navire qui tient plus d'un paquebot fonçant sur une mer agitée - cela sera encore confirmé tout à l'heure - que d'une barque flottant sur un calme lac de montagne. Cela n'aurait pas été possible sans le soutien, l'assistance et le travail de la secrétaire générale et de ses collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat du Grand Conseil, que je remercie vivement, en particulier Mireille. Et je te prierai de transmettre aussi mes remerciements à tous les collaborateurs du Grand Conseil.

Chaque jour peut être le dernier, il n'en est donc aucun d'insignifiant. Le dernier jour de la session de 2019 ne sera pas insignifiant. Il est aussi l'occasion de se rappeler quelques événements et souvenirs personnels qui ont émaillé cette année un peu particulière pour moi, unique dans ma vie de député. Il me faut donc conclure de manière signifiante, car chaque jour peut être le dernier, mais ils ne sont pas insignifiants.

Parmi tous les moments - et je peux vous dire qu'il y en a eu beaucoup qui se bousculent dans ma mémoire si enrichie ces derniers mois - je pense au spectacle de la fête des vigneron, au soir de la journée cantonale fribourgeoise à laquelle peut-être beaucoup parmi vous avez participé. Me remémorant ces images du Ranz des vaches, lequel ne sera pas l'hymne cantonal malgré l'émotion qu'il suscite encore et toujours, des Cent-Suisses, de tout le bestiaire convoqué pour célébrer les tâcherons de la vigne, je me souviens en ce moment du tableau final mêlant les 5000 actrices et acteurs, chanteuses et chanteurs, musiciennes et musiciens dans une sorte de Samba-sur-Veveyse joyeuse, souriante et colorée. De ce soir-là, je garde en mémoire le visage de notre pays, le visage de notre canton de Fribourg.

Je vous remercie de votre attention, je vous remercie de m'avoir fait vivre cette année et je vous souhaite tout de bon et de belles fêtes pour la suite. Merci. [*Applaudissements soutenus.*]

> La séance est levée à 12 h 21.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

Rénovation de l'Hôtel cantonal : allocutions et remise des clés

Chiovè Gian Carlo, . Voilà une foule bien peu habituelle réunie dans cette salle historique du Grand Conseil. Merci de bien vouloir nous accueillir de manière si peu protocolaire pour ce moment symbolique du lancement des travaux de rénovation de l'Hôtel cantonal. Dans quelques jours, les machines de chantier, les outils, les ouvriers remplaceront les politiques et prendront possession de ce lieu et, d'ici deux ans, auront transformé et assaini ce bâtiment, ce bâtiment d'une valeur patrimoniale exceptionnelle, en l'adaptant aux besoins modernes, mais sans en dénaturer l'âme.

Grundlage für diese Renovation ist das Projekt eines interdisziplinären Teams aus Freiburg. Dieses Projekt mit dem Namen *Fryburg* wurde im Juni 2016 einstimmig von der Jury ausgewählt, weil es den historischen Aspekt des Gebäudes und die Bedürfnisse des Parlaments im 21. Jahrhundert scheinbar mühelos unter einen Hut zu bringen vermag.

Herr Direktor der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion, unter Eurer höchsten Aufsicht werden wir die nächsten zwei Jahre diese Bauarbeiten leiten, und es ist mir eine Ehre und eine Freude, Ihnen das Wort zu übergeben.

Stiert Jean-François, **Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions**. Chères et chers utilisatrices et utilisateurs, c'est comme ça qu'on dit dans les projets de constructions, les salutations à vos titres et fonctions ayant déjà été faites, ça nous permet de ramener tout ça à une dimension pratique.

Ich freue mich ganz besonders, heute diesen kleinen festlichen Moment mitgestalten zu können. Wir haben eine grössere Herausforderung vor uns. Wir haben ein historisches Gebäude, wir haben ein Stück Kulturgut, und wir werden versuchen, innerhalb dieser zwei Jahre aufgrund der ausserordentlich grossen, guten Vorarbeiten, die auch mit der Unterstützung der Delegation des Grossen Rates stattfanden, auch mit früheren Würdenträgern des Grossen Rates, die das Ihrige, Ihre Geschichte, Ihrer Erfahrungen beigetragen haben, um das Projekt möglichst gut zu tragen, diese Arbeiten abzuschliessen.

Nous sommes à une heure du départ. Un départ pour un voyage de deux ans. Après deux ans, nous allons revenir ici, nous allons toutes et tous nous retrouver ici après deux ans. Oh, il y en aura dans la salle et sans doute un ou deux statistiquement ailleurs, mais, outre la statistique je n'irai pas plus loin sur cette pente glissante. On sera un petit peu comme avec le chalet, il y a une chose qui est certaine, il va être plus beau qu'avant. Nous allons nous réjouir de retrouver quelque chose qui sera fonctionnel, qui sera beau, qui tiennent compte de la dimension du patrimoine historique, y compris jusqu'aux analyses détaillées que nous avons déjà faites, qui vont encore se poursuivre sur la compatibilité entre les fauteuils et la durée de séjour sur chacun de ces fauteuils, là je parle en heures et non pas en années, c'est une toute autre thématique.

Ce projet a été imaginé en étroite collaboration avec vous, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, une collaboration intelligente, fructueuse pour laquelle je remercie toutes les personnes qui y ont participé, notamment la délégation du Bureau. Un esprit serein s'adapte à maints changements nous dit un proverbe chinois, ça vaut pour les petites choses du quotidien comme pour les grandes choses politiques. La sérénité qui prévaut toujours, du moins presque, en ces lieux nous laisse augurer d'une période transitoire qui devrait se dérouler sous les meilleurs auspices. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Député-e-s, pour être plus sérieux, j'aimerais vous remercier de tout le travail qui a déjà été effectué dans le cadre de ce projet, de votre compréhension, de votre patience aussi pour les discussions que nous avons eues, mais aussi pour les quelques difficultés qu'il y aura devant vous. Quand on déménage, quand on s'installe à un endroit provisoire pour deux ans, on sait une seule chose, on prévoit beaucoup de choses, il y a une certitude, on ne prévoit pas tout, donc il y aura certainement des surprises, il y aura certainement des surprises à Granges-Paccot, sur votre lieu de séjour transitoire. Vous allez être en quelque sorte des gens du voyage pendant deux ans, qui apprendront ce que c'est d'avoir quelques éléments d'improvisation, même si la plupart des choses ont été prévues. Il y aura des surprises certainement aussi, c'est une chose que l'on apprend assez rapidement comme directeur de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, dans le chantier ici, à l'Hôtel cantonal. Il y a déjà des surprises quand on construit du neuf, et si on construit sur de la substance historique, c'est la seule certitude absolue que nous avons, il n'y aura pas d'ici deux ans, un chantier sans surprises. Par contre, nous ne savons pas encore où elles seront et lesquelles nous attendent, mais ce sont les plaisirs de la construction, du moins généralement. Cela demande de la flexibilité dans votre organisation interne, puisque vous serez à l'extérieur de la ville de Fribourg, avec un pouvoir législatif qui quitte les murs qu'il habite depuis des siècles et même si ce n'est que temporaire, le symbole n'est évidemment pas sans importance.

Nous prendrons soin ensemble, avec l'architecte cantonal, avec toutes les personnes concernées, les nombreux maîtres d'ouvrage, les nombreuses entreprises qui seront présentes ici, qui apporteront un soin tout particulier à ce patrimoine historique dans lequel nous nous trouverons, nous prendrons soin de cette vénérable bâtisse et nous vous la rendrons plus belle qu'avant.

Und dann gibt es unter den einzigartigen Bauten ganz besondere. Wir haben einen historisch gewachsenen Bau mit Elementen aus vielen Jahrhunderten. Wir haben ein Stück Kulturerbe nationaler Bedeutung. Andere Kantone beneiden uns um unseren schönen Saal hier. Einige von Ihnen haben Reisen gemacht durch andere Kantonsrats- und Grossratsäle und wissen, wie schön unserer ist. Wir müssen dazu Sorge tragen.

Gleichzeitig müssen wir der historischen Substanz Sorge tragen. Wir müssen aber auch den politischen und sozialen Herausforderungen Sorge tragen. Und wir müssen versuchen, unser historisches Kulturerbe ins 21. Jahrhundert zu bringen, so dass man es auch funktionsfähig im 21. Jahrhundert leben kann.

Les lignes directrices de ce chantier sont claires: supprimer les éléments de valeur historique secondaire, restaurer des éléments de grande valeur patrimoniale, montrer les interventions contemporaines en tant que telles, il ne faut pas les cacher. On peut toujours rappeler, on hésite des fois comment combiner des choses du passé et des choses du présent, nous en avons un merveilleux exemple avec la cathédrale de Fribourg. La cathédrale de Fribourg a des éléments du 12e, du 13e, du 14e, du 15e, du 16e, du 17e, du 18e, du 19e, du 20e et 21e siècle, donc on arrive à combiner les éléments typiques d'architecture de différents siècles, du vieux et du nouveau, de l'ancien et du nouveau, tout en faisant quelque chose que les gens trouvent et considèrent comme un élément ou comme une construction absolument extraordinaire, historique. Il ne faut pas avoir peur de mettre du nouveau dans du vieux, par contre il faut le faire dans la conscience de l'histoire et en essayant de combiner ces choses-là dans l'esprit du bâtiment. Nous avons donc des directives claires, mais le travail qui attend les architectes n'en sera que plus délicat.

L'axe principal est basé sur la volonté de rapprocher les élus des citoyennes et des citoyens. La Suisse est un pays qui surprend très souvent dans le reste du monde par la proximité des politiques. Quels ne sont pas les regards surpris lorsqu'on explique à l'étranger qu'il n'est pas rare de croiser des membres du Gouvernement, que ce soit fédéral ou cantonal, dans les transports publics ou à un coin de rue. Je n'oublierai jamais un moment assez drôle, avec une délégation d'un très grand pays de l'Est européen devant le Palais fédéral, un monsieur arrive à vélo, mes collègues de la Douma me posent la question: "C'est qui, ce monsieur ?" Je leur répondis: "C'est le ministre de la défense." Ils étaient quelque peu surpris de voir arriver Ueli Maurer sur un vélo, comme ministre de la défense, à un débat parlementaire. C'est aussi la Suisse, ses proximités, le fait qu'on peut être proche des gens et c'est un élément qui doit nous guider aussi dans la transformation de notre Hôtel cantonal. Nous avons cette particularité, nous la mettons en exergue grâce à l'espace polyvalent au rez-de-chaussée, qui sera utilisé un peu comme une salle des pas perdus lors des sessions parlementaires et ouvertes au public. Un des grands défis dans ce bâtiment sera l'amélioration de sa consommation énergétique avec un objectif d'en parfaire la performance tout en maintenant le caractère patrimonial du bâtiment. Ce ne sera pas simple, c'est un beau défi, il est faisable. De grandes améliorations seront apportées au niveau de l'enveloppe, des installations techniques qui seront entièrement remplacées et du coup la consommation énergétique globale devra être considérablement réduite.

Wir haben zum Schluss den Rathausplatz, der zum Gebäude gehört. Das Gebäude ist als solches da, aber es hat eine Umgebung. Der Rathausplatz soll ein Ort der Begegnung werden. Es hat sich die Frage gestellt, was man auf diesem Platz tut. Auf diesem Platz wird man sich finden, wird man Leute aus der Bevölkerung treffen. Heute werden wir das Fest für die Einweihung der Baustelle draussen abhalten. Die Menschen der Stadt, die dabei sein wollen, werden das können, rund um eine Suppe. Es gibt keine Grossen und Kleinen, sondern alle finden sich rund um diese Suppe.

Wer kommt, kann mit dem öffentlichen Verkehr problemlos kommen. Wer mit dem Auto kommen will hat einen Parkplatz in der Nähe am Alpenstrassenparkplatz. Und wer mit dem Zweirad kommt, hat kleine Parkplätze am Fusse des Rathauses. Es ist für alle gesorgt. Was wir noch nicht haben für die Grossratssitzungen 2030 und folgend, sind die Parkplätze für die Drohnen, aber auch hier werden wir etwas finden.

Le siège du Grand Conseil version 21^e siècle sera surtout et enfin accessible pour toutes les personnes à mobilité réduite, avec un nouvel ascenseur entre le 1^{er} sous-sol et les combles ainsi qu'entre le rez-de-chaussée et le premier sous-sol du corps de garde, qui permettra à toutes et tous de circuler librement dans l'entier du bâtiment. C'est une des améliorations importantes de ce projet. Vous le constatez par vous-même, le travail qui nous attend est considérable pour recréer un écrin à la hauteur de la symbolique de notre Parlement cantonal. Je me réjouis avec toute l'équipe qui s'occupera du projet, l'ingénieur, les architectes, les nombreuses personnes qui auront l'occasion de travailler dans ce bâtiment, les personnes qui nous conseillent pour éviter de faire trop d'erreurs pendant le chantier et enfin toutes et tous qui sont concernés de leur patience, de leur persévérance. Je me réjouis surtout aussi de vous retrouver d'ici deux ans ici, dans un chalet et un Hôtel plus beau qu'avant. Merci de votre attention.

Chiovè Gian Carlo, Monsieur le Président du Grand Conseil, vous venez tout juste de présider la dernière séance du législatif dans ses anciens murs. Le Grand Conseil devra, dès les années prochaines, s'exiler à Granges-Paccot dans un bâtiment lui aussi assez emblématique d'un point de vue architectural. Il vous faudra nous laisser travailler deux ans avant de pouvoir découvrir le Grand Conseil en nouvelle version, qui j'espère, sera à la hauteur de vos espérances.

Le Président. Cette salle où nous nous tenons ce matin entend, depuis son inauguration le 30 septembre 1522, battre le cœur du pouvoir fribourgeois. C'est ici que, depuis cinq siècles – du Conseil des Deux Cents de l'Ancien Régime à notre Grand Conseil d'aujourd'hui –, sont forgées les lois qui régissent la vie de notre société.

Il y a cinq siècles, Fribourg avait à peine rejoint la Confédération et ne s'épanouissait pas encore dans les frontières qu'on lui connaît aujourd'hui. Que lui réservent les cinq siècles à venir ? A la vitesse à laquelle court le monde, il serait bien hasardeux de prétendre le prédire. Une chose semble cependant sûre : c'est ici, dans cette salle, que des hommes et des femmes mus par la volonté d'en faire leur havre idéal l'inventeront et le réinventeront.

Car si nous ne faisons que passer, cet Hôtel cantonal est appelé, lui, à défier le temps. Et la rénovation en profondeur qu'il s'appête à traverser participera assurément à sa pérennité.

Ces vastes travaux nous contraignent à faire une infidélité à notre vénérable sanctuaire. Les deux prochaines années, c'est à Granges-Paccot – au siège flambant neuf de la Police cantonale – que nous tiendrons nos sessions. Nous devons nous adapter à ce nouvel environnement et sans doute modifier quelques-unes de nos habitudes. Nous y survivrons et cet exil ne nous empêchera pas, j'en suis certain, de bien travailler.

Ce n'est pas la première fois dans l'histoire fribourgeoise que les députés doivent siéger ailleurs qu'à l'Hôtel cantonal. Dans les années '70 du XVIII^e siècle, au moment de la dernière réfection complète de la salle, les députés ont déjà été siéger en la

salle de billard du Collège St-Michel. Je ne pense pas qu'il faille y voir un lien, mais moins de vingt ans plus tard, l'Ancien Régime s'écroulait...

Je ne crois pas, Mesdames et Messieurs, que le centre de commandement de la police dispose d'une salle de billard. Et je ne crois pas non plus que notre démocratie parlementaire pluraliste soit appelée à disparaître de sitôt : malgré ses imperfections, ce système demeure le plus approprié pour assurer un fonctionnement serein de la Cité.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, si tout se passe comme prévu, l'Hôtel cantonal rouvrira ses portes en 2022 – fier de son passé, confiant dans son avenir. Le Parlement et le Gouvernement auront été renouvelés et nous ne serons plus tous là – que nous l'ayons voulu ou non ! – pour vivre ce beau moment. Mais quoi qu'il nous arrive, 110 députés et 7 conseillers d'Etat continueront, en ce lieu, à inventer et à réinventer le cadre de vie du peuple fribourgeois.
